

RESPONSABLE DE FORMATION CPIP

Fiche de poste

URFQ / Département des Ressources Humaines et des Relations Sociales

Intitulé du poste : Responsable de formation CPIP
Corps concernés : Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
Affectation : Ministère de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Direction interrégionale des services pénitentiaires de BORDEAUX
DRHRS
Localisation : Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux
188 Rue de Pessac – 33062 BORDEAUX Cedex

Poste profilé : OUI

Statut du poste : PSDV

Durée d'affectation souhaitable sur le poste : 2 ans

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

1 – DENOMINATION DU POSTE

Responsable de formation conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, au sein de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux, Département des ressources humaines et des relations sociales, Unité du recrutement, de la formation et des qualifications.

2- MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Le responsable de formation met en œuvre, sous l'autorité du chef de l'unité recrutement, formation et qualifications (CURFQ), les orientations et les plans de formation définis au niveau local, régional et national pour la formation initiale et continue des personnels. Il travaille en lien étroit avec les différents acteurs de la formation (ENAP, DISP, Bureau de la formation DAP). En sa qualité de CPIP responsable de formation, il est chargé d'accompagner la mise en œuvre de la réforme pénale en lien avec le DPIPFR en termes de conseil et de coordination. Il est amené à superviser les actions de formation initiées par le DPIPFR.

3 - MISSIONS TRANSVERSALES DU POSTE

Le RF CPIP assure également des missions transversales dans la mise en place et le suivi d'actions de formation envers les personnels administratifs, les visiteurs de prison et les prestataires et partenaires. Il coordonne et gère les offres de formation des plates formes inter directionnelles et interministérielles. A ce titre, il diffuse et assure le suivi des formations et participe aux réunions de pilotage de la DRHAS Nouvelle Aquitaine.

Enfin, il collabore à la promotion des métiers en participant aux forums, et diverses interventions organisées sur la région.

4- FONCTIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

Le responsable de formation doit savoir animer une politique de formation, animer et piloter une ou plusieurs équipes, gérer les partenariats, participer au recrutement des personnels, concevoir des dispositifs et actions de formation et assurer l'organisation des stages et le suivi des élèves et stagiaires. Plus précisément, en sa qualité de CPIP RF, il organise et assure le suivi de tous les stages des élèves et stagiaires CPIP et DPI, traite les demandes de formation individuelle des personnels des SPIP, élabore la politique de formation liée aux adaptations des métiers de l'insertion.

Activités :

- Participer à l'analyse des besoins en formation (outils, modes de recueil etc.)
- Participer à la conception et la formalisation de plans de formation
- Coordonner la finalisation et la mise en œuvre des plans de formation
- Assurer le suivi statistique des actions de formation (IRHIS)

- Développer les liens entre les pôles de formation, les DI, l'Enap
- Coordonner les demandes de formation
- Contrôler la mise en place des outils d'évaluation des acteurs et des actions de la formation
- Superviser le recueil des besoins
- Identifier les acteurs de formation, les locaux et matériels disponibles
- Assister les formateurs auprès des chefs d'établissements ou de service dans l'élaboration des projets locaux de formation
- Organiser la diffusion des informations
- Développer un réseau partenarial
- Préparer et suivre les conventions
- Participer aux forums et diverses manifestations institutionnelles
- Contribuer à l'organisation des recrutements
- Participer aux jurys
- Recueillir et analyser les besoins institutionnels et individuels
- Mettre en œuvre des méthodes et outils de formation
- Concevoir l'évaluation du dispositif ou de l'action de formation
- Assurer le suivi et la validation des conventions et programmes de stage
- Veiller à la mise en œuvre de l'évaluation des apprenants durant leur stage
- Veiller à la mise en place de l'encadrement technique et du suivi administratif des élèves et stagiaires
- Veiller aux conditions d'accueil et à l'accompagnement des élèves et stagiaires

5- ENVIRONNEMENT DU POSTE

1-FONCTION ET GRADE DES SUPERIEURS HIERARCHIQUES

Le Chef et son adjointe du Département des Ressources Humaines, la Cheffe de l'unité recrutement formation et qualifications.

2 – LIAISONS FONCTIONNELLES

Les Départements et Unités de la Direction Interrégionale
 Les Établissements Pénitentiaires
 Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
 La Direction de l'Administration Pénitentiaire
 L'ENAP.
 Le Bureau Recrutement et formation RH1

Les Directions Interrégionales
 Organismes prestataires de formation
 Partenaires institutionnels (CA, DIPJJ, Antennes régionales du SG,...)

6- PROFIL SOUHAITE

1- COMPETENCES

CONNAISSANCES :

Connaissance des orientations en matière de formation des personnels
 Droit de la formation
 Ingénierie de formation
 Pratiques et outils pédagogiques adaptés aux adultes
 Outils informatiques

SAVOIR-ETRE :

Capacité d'écoute et de dialogue
 Autonomie
 Sens de la pédagogie
 Aptitude à impulser des méthodes innovantes et à conseiller
 Sens de la rigueur et de la méthode

<p>Personnes à contacter : Nathalie PEDRON – CURFQ – 05.57.81.45.55 Jean-Christophe VEAUX – DRHRS – 05.57.81.45.30</p>

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Intitulé de poste :	CPIP au sein de l'unité de l'exécution des peines
Corps concerné :	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP)
Affectation :	Direction Interrégionale des services pénitentiaires de la DISP de Dijon Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive
Localisation :	Direction Interrégionale des services pénitentiaires Dijon 72 A rue d'Auxonne 21000 DIJON
Poste profilé :	Oui

ATTENTION : Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

MISSIONS :

Le CPIP au sein de l'unité de l'exécution des peines est amené à travailler en collaboration étroite avec les SPIP et les établissements de l'interrégion, ainsi qu'avec les autorités judiciaires et administratives, les partenaires associatifs et institutionnels et avec la DAP.

ACTIVITÉS :

Référence :

- Favoriser le développement des alternatives à l'incarcération et des mesures de probation
- Veiller à la mise en œuvre de la LPJ, des politiques en matière d'aménagement de peine, d'exécution de peine, de préparation à la sortie et d'alternatives à l'incarcération du ressort de la direction interrégionale
- Assurer la cohérence de la prise en charge des publics sur les questions d'exécution des peines.
- Accompagner les services dans l'évaluation de leurs partenariats en matière d'aménagement de peine notamment les placements extérieurs...

Il sera amené à exécuter des missions en collaboration avec l'Unité Méthodologie et Accompagnement. Notamment, il pourra :

- Accompagner les services de l'Interrégion sur la mise en place d'actions collectives et programmes de prise en charge.
- Piloter l'accueil des stagiaires au niveau interrégional.

Il apporte un soutien technique aux services (SPIP et établissements) et assure le contrôle et une évaluation sur la mise en œuvre des politiques nationales et interrégionales.

RELATIONS :

Le CPIP est intégré dans la réflexion menée sur l'harmonisation et les échanges des pratiques professionnelles des SPIP et des établissements.

Il est chargé du suivi de la mise en œuvre des politiques pénitentiaires :

- Développement des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine
- Développement des dispositifs de préparation à la sortie
- Évaluation et supervision des statistiques

Hiérarchique :

Le CPIP sera sous l'autorité du chef de l'unité de l'exécution des peines et du chef de département des politiques d'insertion, de probation et prévention de la récidive.

COMPÉTENCES ATTENDUES ET QUALITÉS REQUISES :

- Maîtrise des textes juridiques concernant la réglementation pénitentiaire, la procédure pénale en matière d'insertion et de probation, l'exécution des peines
- Connaissance des missions et de l'organisation de la DAP et des services judiciaires
- Connaissance du tissu associatif et partenarial
- Capacités d'adaptation et de rédaction, sens de l'initiative, capacités à structurer et prioriser
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Aisance dans l'expression écrite et orale
- Connaissance et maîtrise des logiciels et applications informatiques
- Aptitude à l'écoute et au dialogue, à travailler en équipe et dans le cadre de relations partenariales

Les candidats sont invités à prendre l'attache de la direction interrégionale concernée :

Christine LOPEZ, Cheffe du Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la

Récidive : Christine.lopez@justice.fr

Sandra CADOT, adjointe à la cheffe de Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de

Prévention de la récidive : Sandra.cadot@justice.fr

Standard : 03.80.72.50.00

Fiche de poste

DAP/DISP des Hauts de France

Intitulé du poste :	Responsable de formation en DISP
Corps concernés :	CPIP (Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation)
Affectation :	Ministère de la Justice Direction interrégionale des Hauts de France Département RHRS, unité recrutement formation qualifications des personnels.
Localisation :	123, rue Nationale BP 765 59034 LILLE Cedex
Poste profilé :	Oui
Statut du poste :	1 PV et 1 PSDV

L'accès à l'emploi de responsable de formation est ouvert aux CPIP détenteurs du Certificat d'habilitation pédagogique à l'exercice des fonctions de formateur des personnels ou de responsable de formation (cf. arrêté du 22 mai 2014 portant règlement d'emploi des fonctions spécialisées exercées par les personnels pénitentiaires).

I - Missions principales :

Au sein du DRHRS de la DISP, le responsable de formation, placé sous l'autorité du chef d'unité du recrutement, de la formation et des qualifications, contribue à la mise en œuvre des orientations et des plans de formation définis au niveau national et interrégional pour la formation initiale et continue de tous les personnels de l'administration pénitentiaire. Intégré au sein d'une équipe pluridisciplinaire, il intervient en appui technique et en soutien auprès des acteurs de formation institutionnels (Enap, bureau RH1...) et ceux du ressort (responsables des pôles de formation, formateurs des personnels, formateurs occasionnels et intervenants). Il est le garant de la qualité du dispositif d'apprentissage des élèves et stagiaires ainsi que de la professionnalisation des agents. Il assure la mise en œuvre et le suivi des dispositifs de formation tout au long de la vie.

II - Description du poste :

Son activité concerne plus particulièrement le domaine de l'insertion et de la probation. Elle vise aussi les dossiers d'intérêt communs et transversaux, et tout dossier particulier confié par le chef d'unité. Il assure le suivi pédagogique et administratif des stages de formation initiale des élèves et stagiaires confiés (personnel pénitentiaire d'insertion et de probation et autres corps). Il recense les terrains de stage en lien avec les directeurs des services et veille à la progression et au suivi pédagogique, au respect des grilles d'objectifs et d'évaluation.

Il procède au recueil et à l'analyse des besoins institutionnels et individuels de formation continue, et élabore des propositions de formation (ingénierie de formation et ingénierie pédagogique). Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan interrégional de formation.

Il est amené à animer des actions de formation continue. Il procède à l'évaluation et au bilan des actions de formation. Il contribue à la réalisation du bilan annuel du plan interrégional de formation.

Il participe aux réunions institutionnelles et à l'animation de groupes de travail liés à la formation.

Il communique et conseille les cadres et les agents sur les dispositifs de formation.

Il contribue à l'évaluation pédagogique des acteurs de formation des pôles de formation.

Il participe de manière ponctuelle aux opérations de recrutement des personnels, à la surveillance de concours et aux jurys, ainsi qu'à la promotion des métiers pénitentiaires (forums et autres manifestations, ...).

III - Connaissances et compétences attendues :

- Maîtrise des concepts et outils de l'ingénierie pédagogique et de l'ingénierie de formation
- Maîtrise des principes et outils de GRH et de formation professionnelle tout au long de la vie
- Connaissance de l'environnement professionnel et des politiques pénitentiaires
- Maîtrise des logiciels de gestion de la formation, des applications spécifiques à l'AP et des logiciels de bureautique
- Sens pédagogique
- Aptitude à la conduite de réunion et à l'animation d'un réseau de professionnels, à manager des projets
- Aptitude à communiquer, à travailler en équipe
- Aptitude à rédiger, à synthétiser, à élaborer des statistiques
- Esprit d'initiative, sens de l'innovation.

Renseignements sur le poste – Personnes à contacter :

Anthony ROBERT, Adjoint DRHRS de la DISP Lille : Tél 03 20 63 66 56 (secrétariat)
Rita QUENEUTTE, Cheffe de l'unité recrutement formation et qualifications -DISP LILLE. Tél : 03.20.63.66.58

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Intitulé du poste : Référent Interrégional Méthodologie et Accompagnement Métiers SPIP

Corps concernés : CPIP

Affectation : Ministère de la Justice et des Libertés : DAP / DISP Lille

Localisation : Siège de la DISP – 123 rue Nationale 59000 LILLE

Poste profilé : Oui

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation au sein département :

Positionné au sein de l'Unité de la Méthodologie et de l'Accompagnement (UMA) des SPIP, le référent méthodologie et accompagnement aux métiers des SPIP participe à l'appropriation des méthodes, outils et logiciels utilisés par les personnels au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation. Il est placé sous l'autorité du chef DPIPPR et du chef UMA.

II - Description du poste

Le référent méthodologie et accompagnement aux métiers des SPIP est chargé de :

- participer aux réflexions et accompagner les changements relatifs aux évolutions métiers SPIP
- participer à l'accompagnement des SPIP dans leur appropriation des règles européennes de la probation et des méthodologies d'intervention déclinées dans le RPO1
- participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes d'insertion, de prévention de la récidive, et au déploiement du référentiel des pratiques opérationnelles en SPIP.
- accompagner les SPIP dans l'appropriation des outils nationaux d'évaluation de l'activité et de la performance.
- participer à l'analyse des besoins et à la conception de formations des logiciels APPI et Infocentre en lien avec le département des systèmes d'information et l'unité du recrutement, de la formation et des qualifications

Activités complémentaires :

- assurer le suivi de certains dossiers confiés par le chef d'unité et le représenter dans certaines réunions.
- exploiter les rapports d'activité et fiches synthétiques
- assurer le suivi des indicateurs relatifs à son champ de compétence et participer à la définition des objectifs de l'année n+1.

III - Compétences requises

- Aptitude à travailler en équipe
- Aptitude à travailler en mode projet
- Maîtrise de l'utilisation et des fonctionnalités de l'application APPI

- Maîtrise des outils informatiques (Excel, Power Point, Word...)
- Capacité à concevoir et élaborer des outils méthodologiques
- Connaissance des textes législatifs et réglementaires, des modalités pratiques d'application régissant les missions, l'organisation et le fonctionnement du SPIP, du RPO1 ainsi que les relations entre le Service de l'Application des Peines et SPIP.
- Capacité à synthétiser et à rédiger
- Autonomie, initiative et sens de l'organisation
- Rigueur et disponibilité

Renseignements et candidatures :

Géraldine BALMELLI, Cheffe du Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive : geraldine.balmelli@justice.fr

Camille LESSIEHI, Cheffe de l'Unité Méthodologie et Accompagnement : camille.lessiehi@justice.fr

**Fiche de poste
DAP/DISP de LYON**

Intitulé du poste :	Responsable de formation
Corps concernés :	CPIP
Affectation :	Ministère de la Justice DAP/DISP de Lyon/DRHRS
Localisation :	Pôle de formation Nord.(MA Lyon-Corbas) 40, bd des Nations – 69960 CORBAS
Poste profilé :	Oui

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du service :

L'URFQ est chargée de mettre en place la politique de formation continue des personnels en fonction des orientations ministérielles, des priorités interrégionales et des besoins de formation des personnels des établissements et des SPIP. Dans le cadre du recrutement, l'URFQ assure la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de recrutement par voie de concours et par voie contractuelle.

II - Description du poste:

Placé sous l'autorité du chef d'unité formation et qualification (CURFQ), le responsable de formation des personnels (filiale insertion et probation) met en œuvre les orientations et les plans de formation définis au niveau national, interrégional et du pôle pour la formation initiale et continue des personnels. Son activité concerne plus particulièrement le domaine de l'insertion et de la probation, mais le responsable de formation CPIP est compétent pour l'ensemble du public. Elle vise aussi les dossiers d'intérêt communs et transversaux que tout dossier particulier confié par le chef d'unité formation et qualification.

Le responsable de formation assure le suivi pédagogique et administratif des stages des élèves dans les services déconcentrés. Il procède à l'analyse des besoins institutionnels et individuels de formation continue et élabore des propositions de formation. Il procède à l'élaboration des bilans et évaluations des actions de formation. Il peut être amené à animer des actions de formation continue. Il informe, communique et conseille sur la formation la hiérarchie et les agents. Il travaille en lien étroit avec les différents acteurs de formation (DAP, ENAP, URFQ, autres pôles de formation de la DISP, plateformes inter-directionnelle et interministérielle notamment). Il assiste au comité interrégional de formation.

III - Missions principales

.1 Piloter, concevoir et coordonner la mise en œuvre des actions de formation

- Définir les objectifs et contenus pédagogiques
- Élaborer des cahiers des charges pour des prestations de formation, procédure de marché public
- Conseiller les formateurs dans la mise en œuvre et/ou l'animation des séquences de formation
- Assurer le suivi des formations des personnels de toutes filières
- Procéder à l'évaluation des actions de formation (réalisation de bilans)
- Il peut être appelé à intervenir devant des groupes dans son domaine d'expertise. Il peut également être amené à élaborer des supports pédagogiques et à animer des séquences de formation.

.2 Travailler en lien avec les formateurs

- Conseiller une équipe de formateurs et les aider à planifier les moyens à mettre en œuvre pour l'organisation de formations (locaux, matériel, compétences pédagogiques,..)
- Analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs des actions de formation
- Entretenir et développer le réseau de partenaires internes (tuteurs) et externes

.3 Participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de formation du pôle

- Contribuer à l'élaboration du plan de formation du pôle
- Recueillir et analyser les besoins en formation
- Elaborer une politique de formation liée aux adaptations des professions du domaine de l'insertion, en lien avec l'URFQ et le Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive (DPIPPR) de la Direction Interrégionale
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions inscrites dans le plan de formation du pôle
- Conduire la mise en place des nouveaux principes et outils de la formation professionnelle tout au long de la vie
- Conseiller les personnels sur les parcours individuels de formation.

.4 S'assurer de la diffusion des offres de formation continue à l'ensemble des personnels de toutes catégories.

.5 Superviser l'encadrement et l'évaluation des élèves et stagiaires

- Veiller au caractère formatif des situations de travail dans les lieux de stage en lien avec l'ENAP
- Organiser et planifier les stages professionnels des élèves de toutes filières
- Animer et coordonner les tuteurs
- Assurer la progression et le suivi pédagogique
- Veiller au respect de l'information des grilles d'objectifs et d'évaluation
- Siéger en qualité de membre de jury, examinateur qualifié ou correcteur

.6 Promouvoir et représenter les métiers pénitentiaires

Le responsable de formation peut être amené à participer aux forums et autres manifestations, aux fins de promouvoir les métiers pénitentiaires par la représentation et la communication interne et externe

Renseignements et candidatures :

Personne à contacter

Michèle PEYRON, cheffe de l'URFQ (04.87.24.96.90) michele.peyron@justice.fr
Linda BOUZIDI, adjointe à la cheffe du DRHRS (04.87.24.96.87) linda.bouzidi@justice.fr

Fiche de poste
DAP/DISP de LYON

Intitulé du poste :	Responsable de formation
Corps concernés :	CPIP
Affectation :	Ministère de la Justice DAP/DISP de Lyon/DRHRS
Localisation :	Pôle de formation Centre (CP Saint-Etienne) Rue de la Sauvagère – 42355 LA TALAUDIERE Cedex
Poste profilé :	Oui

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du service :

L'URFQ est chargée de mettre en place la politique de formation continue des personnels en fonction des orientations ministérielles, des priorités interrégionales et des besoins de formation des personnels des établissements et des SPIP. Dans le cadre du recrutement, l'URFQ assure la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de recrutement par voie de concours et par voie contractuelle.

II - Description du poste:

Placé sous l'autorité du chef d'unité formation et qualification (CURFQ), le responsable de formation des personnels (filiale insertion et probation) met en œuvre les orientations et les plans de formation définis au niveau national, interrégional et du pôle pour la formation initiale et continue des personnels. Son activité concerne plus particulièrement le domaine de l'insertion et de la probation, mais le responsable de formation CPIP est compétent pour l'ensemble du public. Elle vise aussi les dossiers d'intérêt communs et transversaux que tout dossier particulier confié par le chef d'unité formation et qualification.

Le responsable de formation assure le suivi pédagogique et administratif des stages des élèves dans les services déconcentrés. Il procède à l'analyse des besoins institutionnels et individuels de formation continue et élabore des propositions de formation. Il procède à l'élaboration des bilans et évaluations des actions de formation. Il peut être amené à animer des actions de formation continue. Il informe, communique et conseille sur la formation la hiérarchie et les agents. Il travaille en lien étroit avec les différents acteurs de formation (DAP, ENAP, URFQ, autres pôles de formation de la DISP, plateformes inter-directionnelle et interministérielle notamment). Il assiste au comité interrégional de formation.

III - Missions principales

.1 Piloter, concevoir et coordonner la mise en œuvre des actions de formation

- Définir les objectifs et contenus pédagogiques
- Élaborer des cahiers des charges pour des prestations de formation, procédure de marché public
- Conseiller les formateurs dans la mise en œuvre et/ou l'animation des séquences de formation
- Assurer le suivi des formations des personnels de toutes filières
- Procéder à l'évaluation des actions de formation (réalisation de bilans)
- Il peut être appelé à intervenir devant des groupes dans son domaine d'expertise. Il peut également être amené à élaborer des supports pédagogiques et à animer des séquences de formation.

.2 Travailler en lien avec les formateurs

- Conseiller une équipe de formateurs et les aider à planifier les moyens à mettre en œuvre pour l'organisation de formations (locaux, matériel, compétences pédagogiques,..)
- Analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs des actions de formation
- Entretien et développer le réseau de partenaires internes (tuteurs) et externes

.3 Participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de formation du pôle

- Contribuer à l'élaboration du plan de formation du pôle
- Recueillir et analyser les besoins en formation
- Elaborer une politique de formation liée aux adaptations des professions du domaine de l'insertion, en lien avec l'URFQ et le Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive (DPIPPR) de la Direction Interrégionale
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions inscrites dans le plan de formation du pôle
- Conduire la mise en place des nouveaux principes et outils de la formation professionnelle tout au long de la vie
- Conseiller les personnels sur les parcours individuels de formation.

.4 S'assurer de la diffusion des offres de formation continue à l'ensemble des personnels de toutes catégories.

.5 Superviser l'encadrement et l'évaluation des élèves et stagiaires

- Veiller au caractère formatif des situations de travail dans les lieux de stage en lien avec l'ENAP
- Organiser et planifier les stages professionnels des élèves de toutes filières
- Animer et coordonner les tuteurs
- Assurer la progression et le suivi pédagogique
- Veiller au respect de l'information des grilles d'objectifs et d'évaluation
- Siéger en qualité de membre de jury, examinateur qualifié ou correcteur

.6 Promouvoir et représenter les métiers pénitentiaires

Le responsable de formation peut être amené à participer aux forums et autres manifestations, aux fins de promouvoir les métiers pénitentiaires par la représentation et la communication interne et externe

Renseignements et candidatures :

Personne à contacter

Michèle PEYRON, cheffe de l'URFQ (04.87.24.96.90) michele.peyron@justice.fr
Linda BOUZIDI, adjointe à la cheffe du DRHRS (04.87.24.96.87) linda.bouzidi@justice.fr

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé de poste : CPIP à l'unité des politiques publiques d'insertion
Corps concerné : CPIP
Affectation : Ministère de la Justice
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille
Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive
Localisation : DISP Marseille : 4 traverse de Rabat 13009 Marseille
Poste profilé : Oui **Statut du poste :** PSDV
Groupe RIFSEEP : sans objet **Durée d'affectation souhaitable sur le poste :**

ATTENTION : Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions de l'unité :

Au sein du DPIP, l'Unité des politiques Publiques d'Insertion (UPPI) impulse, coordonne, met en œuvre et évalue les politiques nationales et régionales de développement des politiques publiques d'insertion.

Elle englobe la référence régionale sur le travail, la formation professionnelle, la culture, le culte et l'accès aux droits (maintien des liens familiaux, accès au droit...). Elle est en lien à la fois avec l'administration centrale et l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP), mais aussi avec les 16 établissements pénitentiaires et les 6 services pénitentiaires d'insertion et de probation du ressort. Le partenariat est important également avec les autorités administratives et judiciaires ainsi que les partenaires institutionnels (services de l'Etat, Collectivités locales et territoriales) et associatifs.

II - Description du poste

Placé sous l'autorité directe de la cheffe de l'unité et de la cheffe de département, le CPIP assure :

- La supervision et la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle des détenus

Assure l'accompagnement des chefs d'établissement et de leurs représentants dans la mise en œuvre des formations professionnelles en détention

Tient les données statistiques dans cette matière et les analyse

Participe en lien avec le DAI, le DSI et le DBF au montage technique et financier des plateaux techniques

Accompagne les établissements pénitentiaires dans leurs relations avec les organismes de formation

S'inscrit dans les travaux menés au niveau national avec l'ATIGIP ou la DAP

Travaille en partenariat avec les services de la Région pour assurer le bon déroulement des formations et des marchés publics y afférents

Participe aux différentes réunions et instances locales, régionales et nationales

- La coordination des suivis des Programmes Personnalisés d'accompagnement vers l'insertion professionnelle (PPAIP)

Participation, en lien avec le DBF, au renouvellement des marchés publics dédiés et aux travaux de l'ATIGIP sur le champ de l'orientation professionnelle

Evaluation quantitative et qualitative de ces dispositifs en lien avec les SPIP

Tenue de données statistiques et analyse

- Développement de l'accompagnement à l'emploi :

Recensement des dispositifs dedans dehors mis en œuvre propres à faciliter l'insertion professionnelle des détenus

Prend part au développement du partenariat régional avec les missions locales, le pôle emploi et la Direccte.

Participe en lien avec les autres unités du département à assurer la transversalité de l'action de certains partenaires notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

III - Compétences requises

- Connaissance des missions et de l'organisation de l'AP et des Services Judiciaires,
- Maîtrise des textes juridiques concernant la réglementation pénitentiaire,
- Maîtrise du fonctionnement et de l'organisation des SPIP, des modalités de prise en charge des PPSMJ, des relations entretenues par les SPIP et les établissements pénitentiaires avec les partenaires,
- Capacités d'adaptation et de réaction, sens de l'initiative, capacités à structurer et prioriser,
- Capacité d'analyse et de synthèse,
- Aisance dans l'expression écrite et orale,
- Connaissance et maîtrise des logiciels et applications informatiques,
- Aptitude à l'écoute et au dialogue, au travail en équipe et en transversalité

Personnes à contacter

Mme Carole CHEVALIER

Cheffe du DPIPPR

Carole.chevalier@justice.fr

Tél : 06 07 06 15 12

Mme Annie PEGHON

Cheffe de l'UPPI

Annie.peghon@justice.fr

Tél : 06 07 36 96 33

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé de poste : CPIP à l'unité Méthodologie et Accompagnement des SPIP
Corps concerné : CPIP
Grade :
Affectation : Ministère de la Justice
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille
Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive

Localisation : DISP Marseille : 4 traverse de Rabat 13009 Marseille

Poste profilé : Oui

Statut du poste : PSDV

Groupe RIFSEEP : sans objet

Durée d'affectation souhaitable sur le poste :

ATTENTION : Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du service :

L'Unité Méthodologie et Accompagnement (UMA) des SPIP est placée sous l'autorité du Chef du Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive

Cette Unité qui est dirigée par un DPIP (chef d'Unité), est amenée à travailler en collaboration étroite avec les SPIP et les établissements de l'Interrégion, ainsi qu'avec les autorités judiciaires et avec la DAP.

L'UMA est chargée :

- d'impulser, mettre en œuvre, évaluer les politiques nationales et interrégionales relatives à l'organisation, le fonctionnement et les résultats des SPIP.
- d'apporter un soutien technique aux SPIP.
- de veiller à l'harmonisation des pratiques.

II - Description du poste

➤ Accompagnement des méthodologies et des pratiques des SPIP :

Aide à la mise en place des réformes impactant les fonctionnements des services, en co-animant par exemple des groupes de travail portant sur les méthodologies d'intervention des SPIP.

Participation au suivi et à l'évaluation, des prises en charge collectives type PPR, programmes d'insertion pour faciliter son développement.

Elaboration de fiches techniques (type fiche réflexe par exemple), pour être en soutien aux équipes et viser l'harmonisation des pratiques.

Contribution dans l'élaboration de préconisations interrégionales, éventuellement en lien avec les audits de service, lorsqu'elles ont été effectuées par les services d'inspection.

➤ Accompagnement organisationnel des SPIP

Participation à l'élaboration de fiches de procédure d'organisation des SPIP (dont les fiches de poste dans la cadre de la pluridisciplinarité).

En lien avec l'URFQ et le DPIPFR, participation à la mise en place d'actions de formation pour les équipes pluridisciplinaires des SPIP.

Participation à la réalisation d'audits de fonctionnement dans les SPIP.

Aide à la gestion des missions des CPIP placés, en lien avec son Chef d'Unité.

➤ Accompagnement dans la fiabilisation des outils de suivi :

Co-référent métier APPI et INFOCENTRE avec le Chef d'Unité.

Exploitation des rapports d'activité et suivi des fiches synthétiques.

Analyse des remontées statistiques et accompagnement des services dans la fiabilisation.

Participation à la définition des objectifs pour les services et à l'analyse des tableaux de suivi.

III - Compétences requises

- Connaissance des missions et de l'organisation de l'AP et des Services Judiciaires,
- Maîtrise des textes juridiques concernant la réglementation pénitentiaire,
- Maîtrise du fonctionnement et de l'organisation des SPIP, des modalités de prise en charge des PPSMJ, des relations entretenues par les SPIP avec les partenaires,
- Capacités d'adaptation et de réaction, sens de l'initiative, capacités à structurer et prioriser,
- Capacité d'analyse et de synthèse,
- Aisance dans l'expression écrite et orale,
- Connaissance et maîtrise des logiciels et applications informatiques (notamment APPI),
- Aptitude à l'écoute et au dialogue, au travail en équipe et en transversalité

Personnes à contacter :

Mme Julie DELANOIX BRYERE
Cheffe UMA, DPIPFR Marseille
Tél : 06 70 27 53 56

Mme Carole CHEVALIER,
Cheffe DPIPFR Marseille
Tél : 06 07 06 15 12

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé du poste : CPIP à l'Unité Méthodologie et Accompagnement (UMA)
Corps : CPIP
Affectation : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris
Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention
de la Récidive
Localisation : 3, avenue de la division Leclerc à Fresnes (94)
Poste profilé : oui

I - Missions et organisation du département

Le Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive (DPIP) élabore, à partir des politiques nationales, puis, met en œuvre et évalue les politiques interrégionales de prise en charge des personnes confiées à l'administration pénitentiaire, dans les services du ressort, au titre d'une mesure judiciaire privative ou restrictive de liberté.

Le DPIP est chargé d'accompagner les changements organisationnels des SPIP, de suivre les politiques publiques d'insertion et de favoriser le développement des partenariats dont le champ de compétence contribue à la prise en charge des PPSMJ et/ou s'inscrit dans le cadre de la prévention de la récidive. Il favorise, par ailleurs, le développement des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine.

L'Unité Méthodologie et Accompagnement (UMA), placée sous l'autorité du chef du DPIP est dirigée par un chef d'unité. Elle est amenée à travailler en collaboration étroite avec les SPIP et les établissements de l'interrégion, ainsi qu'avec l'administration centrale et les autorités judiciaires.

L'UMA est particulièrement chargée :

- d'apporter un soutien technique aux SPIP dans les méthodes de prise en charge des personnes placées sous main de justice ;
- de veiller à l'harmonisation des pratiques, en référence notamment aux règles européennes relatives à la probation.

II - Description du poste

- Accompagner les pratiques en SPIP :
 - participer au déploiement de nouvelles méthodes de prise en charge ;
 - participer au suivi et à l'évaluation des actions et prises en charge innovantes ;
 - assurer un soutien technique aux équipes et viser à l'harmonisation des pratiques et des méthodologies d'intervention (RPO, actions collectives, prise en charge des auteurs de violences conjugales, justice restaurative ou encore médiation animale) ;
 - en lien avec l'URFQ, participer à l'élaboration d'actions de formation pour les équipes pluridisciplinaires des SPIP ;
 - aider à la gestion des missions des CPIP placés, en lien avec le chef de l'Unité.

- Accompagner les services dans la fiabilisation des outils de suivi et pilotage :
- participer à la remontée des informations, exploiter les tableaux de suivis, rapports d'activité, participer au suivi des fiches synthétiques des SPIP du ressort ;
- aider à la création d'outils de pilotage des services afin d'harmoniser la remontée des informations et en faciliter leur analyse.

Être le référent métier APPI et INFOCENTRE du DPIPPR en lien avec le DSI ;

- assurer un soutien technique aux SPIP sur l'utilisation métier de l'applicatif informatique APPI ;
- accompagner les services dans la fiabilisation des données ;
- effectuer des extractions statistiques et en faire l'analyse.

Participer aux missions transversales du DPIPPR :

- communiquer sur le plan institutionnel auprès des services et partenaires ;
- effectuer le recensement des pratiques des services, puis en rédiger les synthèses, bilans et autres écrits attendus par la hiérarchie (chef DPIPPR, DI ou DAP).

III - Compétences requises

- Connaissance des missions et de l'organisation de l'administration pénitentiaire et des services judiciaires ;
- Maîtrise des textes relatifs à la réglementation pénitentiaire et à l'organisation des SPIP ;
- Maîtrise du fonctionnement et de l'organisation des SPIP, des modalités de prise en charge des PPSMJ, des relations entretenues par les SPIP avec les partenaires.
- Capacité d'adaptation, de réactivité ; capacité à prioriser ;
- Capacité d'analyse et de synthèse ; capacité à structurer ;
- Capacité rédactionnelle et aisance dans l'expression orale.
- Maîtrise des fonctions de base des outils bureautique (word/open office, excel/calc et powerpoint) ;
- Appétence pour l'outil informatique et maîtrise des applicatifs pénitentiaires spécifiques, notamment APPI et GENESIS.
- Esprit d'initiative ;
- Aptitude à l'écoute et au dialogue, au travail en équipe et en transversalité.

Renseignements et candidatures :

Madame Marie-Stéphane VITTRANT
 Cheffe de l'Unité Méthodologique et Accompagnement au Département des Politiques d'Insertion, de
 Probation et de Prévention de la Récidive (DPIPPR)
 Tel : 06 09 65 79 46

Madame Viviane MARTIAL
 Adjointe à la Cheffe du Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la
 Récidive (DPIPPR)
 Tél : 06-46-74-25-38

Madame Sandrine ROSSI
 Cheffe du Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive (DPIPPR)
 Tel : 06 20 49 68 45

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENNAIRE

Intitulé du poste : CPIP à l'Unité de l'Exécution des Peines
Corps : CPIP
Affectation : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris
Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive
Localisation : 3, avenue de la division Leclerc à Fresnes (94)
Poste profilé : oui

ATTENTION : Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I – Missions et organisation du département

Le Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive (DPIPPR) élabore à partir des politiques nationales, puis met en œuvre et évalue, les politiques inter-régionales de prise en charge des personnes confiées à l'administration pénitentiaire, dans les services du ressort, au titre d'une mesure judiciaire privative ou restrictive de liberté.

Le DPIPPR est chargé d'accompagner les changements organisationnels des SPIP, de suivre les politiques publiques d'insertion et de favoriser le développement des partenariats dont le champ de compétence contribue à la prise en charge des PPSMJ et/ou s'inscrit dans le cadre de la prévention de la récidive. Il favorise, par ailleurs, le développement des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine.

L'Unité de l'Exécution des Peines (UEP), placée sous l'autorité du chef du DPIPPR, est dirigée par un chef d'unité. Elle est amenée à travailler en collaboration étroite avec les SPIP et les établissements de l'inter-région, ainsi qu'avec l'administration centrale et les autorités judiciaires. Elle recherche, développe et entretient des relations institutionnelles et partenariales avec les structures concernées par la prévention de la récidive.

II – Description du poste

Placé au sein de l'unité, l'agent contribue au suivi des dossiers : aménagements de peine, alternatives à l'incarcération, préparation à la sortie, recherche et développement de partenariats adaptés, conformément aux directives et objectifs déclinés sur le plan national et régional. Dans ce cadre, il est amené à constituer des dossiers de synthèse et des fiches de présentation sur ces thématiques.

Il apporte soutien et technicité aux services pour la mise en œuvre et le suivi des dispositions nouvelles ; en particulier la loi de programmation justice et le dispositif anti-rapprochement. Ces dossiers sont traités en lien étroit avec les autres unités du DPIPPR, les SPIP et les différents interlocuteurs concourant à l'insertion des PPSMJ. Il est susceptible d'apporter sa contribution à des actions de formation ou sensibilisation sur les domaines relevant de sa compétence.

Il assure également l'accompagnement des services dans la mise en place des aménagements de peine, des alternatives à l'incarcération et la préparation à la sortie. A ce titre, il participe à l'animation et/ou coordination de différents réseaux (DPIP référents sur la surveillance

électronique, référents territoriaux TIG, commission d'affectation au QPA, partenaires associatifs...).

Il veille au suivi des indicateurs relatifs à son champ de compétences, notamment des données statistiques qu'il devra analyser.

Le titulaire de ce poste pourra aussi être amené à travailler, au sein du DPIPFR, sur des missions plus transversales relevant de l'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive, en fonction de l'évolution des charges de travail du département et des priorités de service.

III - Compétences requises

- connaissance des missions et de l'organisation de l'administration pénitentiaire et des services judiciaires ;
- capacité d'analyse et de synthèse ;
- sens du travail avec les partenariats associatif et institutionnel ;
- aptitude à communiquer et à travailler en équipe ;
- capacité d'initiative et d'autonomie dans le suivi des dossiers de son champ de compétence ;
- capacité rédactionnelle, aisance orale et sens de l'organisation ;
- connaissance et maîtrise des logiciels de bureautique.

Renseignements et candidatures

Madame Sandrine ROSSI

Cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive

Tél : 01 88 28 70 49 / 06-20-49-68-45

Madame Viviane MARTIAL

Adjointe à la cheffe du département

Tél : 01 88 28 71 03 / 06-46-74-25-38

Madame Corinne LE MARRE

Cheffe Unité Exécution des Peines

Tel : 01-72-46-77-23 / 06-10-71-33-71

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé du poste : Chargé de mission à la mission interrégionale de la lutte contre la radicalisation violente
Corps concernés : CPIP
Affectation : Ministère de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Localisation : Fresnes
Poste profilé : Oui

I - Mission générale :

Placé sous l'autorité du coordinateur interrégional de lutte contre la radicalisation violente, le titulaire du poste contribue à l'accompagnement des services déconcentrés dans la mise en œuvre des mesures des plans de prévention et de lutte contre la radicalisation violente.

Il assiste le coordinateur dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la radicalisation violente, et notamment les notes relatives à la détection, l'évaluation et la prise en charge des personnes radicalisées sous main de justice en milieux ouvert et fermé.

II - Domaine d'activité de la fonction :

Sous l'autorité du responsable de la CRLRV, le chargé de mission participe à la mise en œuvre de la politique de prise en charge des personnes radicalisées, et notamment :

- la cohérence des prises en charge par les SPIP des personnes repérées en milieu fermé et en milieu ouvert. Il assure à ce titre l'interface entre les autorités judiciaires (spécialisées ou non) et les SPIP ;
- la co-animation et le suivi de l'ensemble des dispositifs liés à prise en charge et la prévention de la radicalisation violente, en lien avec la direction de l'administration pénitentiaire (MLRV), sur le ressort de l'interrégion ;
- la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du plan national de prévention de la radicalisation et notamment les actions de prévention secondaires et tertiaires en milieu fermé et en milieu ouvert (modules en QA, stage de citoyenneté, PPRV ...);
- le suivi des CJ et ARSE ordonnés par les autorités judiciaires spécialisées en lien avec la DISP de Paris et la MLRV ;
- le suivi des effectifs et des recrutements des binômes de soutien et veille à la cohérence de la cartographie ;
- la contribution à l'élaboration du plan régional de formation en lien avec l'URFQ ;
- la stabilisation de données statistiques sur l'ensemble des dispositifs de prise en charge et d'évaluation, et particulièrement sur le nombre de public TIS et DCR sur l'interrégion.

II. Compétences requises :

- Sens de l'organisation,
- Expérience de la prise en charge des PPSMJ ;
- Connaissance approfondie de l'institution, des organisations en SPIP et en établissement ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Capacité à la conduite de réunion ;
- Excellentes qualités rédactionnelles et de production de synthèses ;
- Bonnes connaissances juridiques et des politiques interministérielles ;

- Bonnes connaissances juridiques et des politiques interministérielles ;
- Très forte réactivité.

III. Renseignements et candidatures :

M. Ismaël RIGHI-BELHOUARI, chef de la MILRV, 01.88.28.70.04

ismael.righi-belhouari@justice.fr

Fiche de poste
Cabinet / Direction de l'administration pénitentiaire

REFERENCE DU POSTE DAP-AC

Intitulé du poste : Rédacteur, adjoint au chef du pôle des correspondances parlementaires et relations avec les autorités administratives indépendantes du cabinet du directeur de l'administration pénitentiaire (DAP)

Corps concerné : CPIP

Affectation : Ministère de la justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Cabinet du directeur – pôle des correspondances parlementaires et des relations avec le CGLPL et le DDD

Localisation : Millénaire III, site Olympe de Gouges 35 rue de la gare – 75019 Paris

Poste profilé : OUI –PV

Présentation de la direction de l'administration pénitentiaire :

Sous l'autorité de la garde des sceaux, ministre de la justice, et avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, la direction de l'administration pénitentiaire assure le service public pénitentiaire ; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues.

Elle est l'une des cinq directions du ministère de la justice. Son budget annuel s'élève à 3,6 milliards d'euros, dont près de 1,3 milliards hors titre 2. Elle emploie 39'200 agents. Outre l'administration centrale, 186 établissements pénitentiaires, et une centaine de services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent les services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte en outre un service de l'emploi pénitentiaire (SEP-RIEP) et une école de formation (ENAP). Elle prend en charge plus de 250 000 personnes, dont environ 170 000 en milieu ouvert et de près de 80 000 sous écrou.

I - Missions et organisation du cabinet

Le cabinet du directeur de l'administration pénitentiaire compte un effectif d'une quinzaine de personnes et comprend quatre pôles d'expertise (relations internationales, correspondances parlementaires et relations avec les autorités administratives indépendantes, récompenses/distinctions honorifiques, observatoire social) et un pôle administratif.

À l'intersection de la direction, du cabinet du ministre, des sous-directions, des services déconcentrés et des autres directions du ministère de la justice, il constitue un rouage essentiel de la direction. Il assure à la fois un rôle politique, technique et logistique. Il comprend un directeur et un chef de cabinet.

II - Description du poste

Le rédacteur, adjoint au responsable du pôle des correspondances parlementaires et des relations avec les autorités administratives indépendantes, en qualité de membre du cabinet du directeur de l'administration pénitentiaire, est polyvalent et travaille en transversalité.

En lien avec le chef de pôle il encadre les 3 agents du pôle (secrétaires administratifs, contractuels) qui se répartissent l'ensemble des saisines comme suit :

- deux agents chargés spécifiquement des correspondances parlementaires (courriers, questions écrites, questions orales sans débat) ;
- un agents chargé spécifiquement du traitement des saisines des autorités administratives indépendantes (essentiellement celles du contrôleur général des lieux de privation de liberté et du défenseur des droits).

Dans ce cadre :

- il assure en lien avec le chef de pôle le suivi de l'activité du pôle et manage l'équipe afin de répondre aux objectifs quantitatifs de réponse aux saisines et rapports de visite ;
- il participe à la rédaction et corrige les réponses, assure la relance des services centraux et déconcentrés ;
- il assure le suivi des réponses aux saisines et travaille, en lien avec les AAI, à une priorisation du traitement des saisines en fonction des enjeux et sujets traités ;
- il participe à la coordination des réponses aux questionnaires parlementaires pour l'administration pénitentiaire, dans le cadre du projet de loi de finances.

III - Compétences et qualités requises

- qualités rédactionnelles ;
- sens de l'initiative et de l'organisation ;
- esprit d'analyse et de synthèse ;
- capacité d'adaptation ;
- intérêt pour les questions relatives aux conditions de détention ;
- aptitude au travail en équipe ;
- très bonne maîtrise de l'outil informatique.

Renseignements et candidatures :

directeur.dap-cabinet@justice.gouv.fr

Fiche de poste

Intitulé du poste :	Analyste au sein de la section évaluation et suivi de la radicalisation
Corps concerné :	Catégorie A
Affectation :	Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire Service national du renseignement pénitentiaire Bureau de l'investigation et de l'analyse
Localisation :	35 rue de la gare – 75019 Paris - Site Olympe de Gouges
Poste profilé :	Oui

Présentation de la direction de l'administration pénitentiaire :

L'administration pénitentiaire, sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice, et avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, la direction de l'administration pénitentiaire assure le service public pénitentiaire ; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues.

Elle est l'une des cinq directions du ministère de la justice. Son budget annuel s'élève à 3,6 milliards d'euros, dont près de 1,3 milliards hors titre 2. Elle emploie près de 41 000 agents. Outre l'administration centrale, 188 établissements pénitentiaires et 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent ses services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte en outre deux services à compétence nationale, l'Agence nationale du TIG et de l'insertion professionnelle et le service national du renseignement pénitentiaire, ainsi qu'une école de formation (ENAP). Elle prend en charge plus de 250 000 personnes, dont environ 170 000 en milieu ouvert et près de 80 000 placées sous écrou.

I – Missions et organisation de l'échelon central du service national du renseignement pénitentiaire :

Service de renseignement au sens de l'article L. 811-4 du code de la sécurité intérieure depuis le 1er février 2017, le service du renseignement pénitentiaire repose sur la collecte, le recoupement, l'analyse, la diffusion, et le partage d'informations susceptibles de révéler des risques d'atteinte à la sécurité des personnels et des établissements pénitentiaires ou des SPIP, et plus largement des risques d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation, sous des finalités légalement encadrées de prévention du terrorisme, de prévention de la criminalité et de la délinquance organisées, et de prévention des évasions, maintien de la sécurité et du bon ordre dans les établissements pénitentiaires.

Désormais structuré sous forme de service à compétence nationale, placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de l'administration pénitentiaire, le service national du renseignement pénitentiaire (SNRP) comprend :

-un échelon central composé de trois bureaux : un bureau de l'administration, un bureau des opérations, un bureau des investigations et de l'analyse ;

- sous l'autorité de l'échelon central, des cellules interrégionales, dirigées par un chef de département et dont le ressort territorial est déterminé conformément à celui prévu pour les directions interrégionales des services pénitentiaires et la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

- sous l'autorité de la cellule interrégionale territorialement compétente, des délégations locales, au sein des établissements pénitentiaires et des établissements de santé destinés à recevoir des personnes détenues.

L'échelon central du SNRP est chargé, au niveau national, d'animer, de coordonner et de superviser les actions des agents du renseignement pénitentiaire dans ses unités déconcentrées. Il établit également la politique nationale du renseignement pénitentiaire et veille à l'application au sein du réseau de la doctrine du renseignement qu'il élabore et actualise. Par ailleurs, il assure la centralisation des opérations de recueil, de conservation, de croisement et d'analyse des renseignements relatifs aux personnes détenues ou suivies en milieu ouvert, en lien avec le terrorisme ou la criminalité et la délinquance organisées comme la sécurité pénitentiaire. Ces informations peuvent provenir de sources humaines, techniques, informatiques ouvertes ou fermées, et de sources partenariales. L'échelon central du SNRP assure également une interface opérationnelle et institutionnelle étroite avec les services partenaires de la communauté du renseignement, la CNRLT, et l'UCLAT. Il est également garant des procédures de judiciarisation du renseignement pénitentiaire.

II – Description du poste

La section « évaluation et suivi de la radicalisation » (SESR) est chargée de :

- Procéder à l'évaluation du degré de dangerosité des individus incarcérés pour des faits de terrorisme ;
- Coordonner et appuyer le travail des cellules interrégionales du renseignement pénitentiaire (CIRP) en matière de prévention du terrorisme et de la radicalisation ;
- Apporter un soutien opérationnel au bénéfice de l'activité quotidienne des cellules interrégionales du renseignement pénitentiaire (CIRP) en matière de lutte contre les extrémismes violents ;
- Recueillir et analyser les informations recueillies dans le cadre des sessions des Quartiers d'Evaluation de la Radicalisation (QER) et Quartiers de Prise en charge de la Radicalisation (QPR) et procéder aux criblages afférents ;
- Point d'entrée des demandes adressées par les services partenaires et l'autorité judiciaire, la SESR est chargée d'apporter et rédiger les réponses à ces sollicitations concernant les objectifs du Service en matière de lutte contre la radicalisation.

Placé au sein de cette section, l'analyste aura comme mission de :

- capitaliser les informations obtenues par le réseau ou les services partenaires en renseignant la base de données du renseignement pénitentiaire ;
- participer au recueil des informations remontées par les CIRP de son portefeuille ;
- fiabiliser, exploiter et valoriser les informations recueillies ou transmises à l'échelon central du SNRP ;
- répondre aux sollicitations des autres services de l'administration pénitentiaire, des autorités judiciaires et des services partenaires, qui ne relèvent pas en propre des sections thématiques ;
- traiter la permanence de jour du Bureau de l'investigation de l'analyse (BIA) ;
- apporter son concours aux échelons régionaux dans son domaine de compétence ;
- participer à l'animation des échelons territoriaux du renseignement pénitentiaire, mener des opérations de sensibilisation/formation, et contribuer au développement du partenariat avec les autres services de renseignement.

Le titulaire du poste devra faire preuve d'un intérêt manifeste pour l'investigation et l'analyse. Il devra par ailleurs bénéficier d'une excellente maîtrise des applicatifs fermés pénitentiaires.

III – Compétences requises

- Bonne connaissance du fonctionnement des établissements pénitentiaires et SPIP et de la réglementation pénitentiaire
- Sens de l'analyse
- Esprit de synthèse et très bonnes qualités rédactionnelles
- Capacité d'organisation, d'adaptation et d'autonomie
- Réactivité
- Aptitude à travailler en transversalité et en équipe : avec les services centraux et déconcentrés de l'Administration pénitentiaire, les services partenaires extérieurs de sécurité (police, gendarmerie, douane etc.) et de renseignement et les autorités judiciaires
- Très bonnes qualités relationnelles
- Grande disponibilité
- Discretion professionnelle

Le poste nécessitant d'accéder à des informations relevant du secret de la défense nationale, le titulaire fera l'objet d'une procédure d'habilitation au secret de la défense nationale, conformément aux dispositions des articles R.2311 – 1 et suivants du Code de la défense et de l'IGI 1300 SGDSN/PSE du 30 novembre 2011.

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES :

rh-ba.dap-snrp@justice.gouv.fr

Fiche de poste

Intitulé du poste :	Délégué interrégional du renseignement pénitentiaire (DIRP)
Corps concerné :	Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (catégorie A)
Affectation :	Ministère de la justice Direction de l'administration pénitentiaire Service national du renseignement pénitentiaire (SNRP)
Localisation :	CIRP de LILLE Direction interrégionale des services pénitentiaires LILLE
Statut du poste :	PV
Poste profilé :	Oui

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du SNRP

Service de renseignement au sens de l'article L. 811-4 du code de la sécurité intérieure depuis le 1^{er} février 2017, le SNRP comprend :

- Un échelon central ;
- Sous l'autorité de l'échelon central, dix cellules interrégionales (CIRP) ;
- Sous l'autorité de la cellule interrégionale territorialement compétente, des délégations locales, au sein des établissements pénitentiaires et des établissements de santé destinés à recevoir des personnes détenues.

Le renseignement pénitentiaire repose sur la collecte, le traitement et la diffusion d'informations en lien avec les risques d'atteinte à la sécurité de l'administration pénitentiaire ou aux intérêts de la société. Ses finalités, légalement encadrées, sont la prévention du terrorisme, la prévention de la criminalité et de la délinquance organisée, la prévention des évasions, et plus généralement la sécurité au sein des établissements pénitentiaires.

Depuis le 15 juin 2019, le renseignement pénitentiaire, restructuré sous forme de service à compétence nationale, est placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de l'administration pénitentiaire. L'échelon central du service du renseignement pénitentiaire est chargé d'animer et de superviser, au niveau national, l'action du renseignement pénitentiaire.

II - Description du poste

Au sein de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire, le délégué interrégional du renseignement pénitentiaire est placé sous l'autorité hiérarchique du chef de CIRP et son adjoint.

En matière de renseignement cet agent est chargé de deux missions principales

Mission I : Assurer le suivi des détenus sensibles

- Rechercher, collecter et échanger des informations relatives aux événements judiciaires et à l'actualité des établissements pénitentiaires (échanges avec l'échelon central du SNRP, les partenaires institutionnels, les établissements pénitentiaires, etc.) ;
- Actualiser les informations sur les détenus faisant l'objet d'un suivi particulier ;
- Répondre à des commandes spécifiques (synthèses comportementales, enquêtes, etc.) émanant des autres services de l'AP et de partenaires extérieurs ;
- Participer aux réunions animées par le SNRP ;
- Assurer la diffusion des bonnes pratiques validées par le SNRP ;

- Se déplacer au sein des établissements pour y entendre des sources humaines susceptibles d'informer le réseau du renseignement pénitentiaire et les services partenaires.
- Animer les réunions des délégués locaux au renseignement pénitentiaire (DLRP) et des CLRP (référénts milieu ouvert) ;
- Sur convocation de l'autorité judiciaire, participer aux réunions relatives à la tenue des procès sensibles et à la mise en œuvre de la coordination des forces de l'ordre durant les procès ;
- Participer aux réunions interministérielles relatives aux suivis terroristes et radicalisés dans le ressort de la CIRP.

Mission II : Gérer le réseau partenarial

- Constituer et animer son réseau partenarial ;
- Communiquer avec les acteurs de la vie en détention, notamment par le biais de déplacements dans les établissements pénitentiaires.

III - Compétences requises

- Excellente connaissance du fonctionnement de l'administration pénitentiaire, de ses métiers, de ses établissements et de la population pénale ;
- Rigueur organisationnelle et capacité à rendre compte ;
- Facilités de communication, aisance relationnelle ;
- Solides qualités rédactionnelles ;
- Bonnes capacités de synthèse et d'analyse ;
- Maîtrise des outils bureautiques et applicatifs informatiques ;
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité au contact d'univers professionnels variés ;
- Etre titulaire d'un permis de conduire ;
- Notion de greffe (lecture et analyse de situations pénales) et connaissances juridiques de base.
- Une expérience dans la conduite d'entretien, l'évaluation des publics demandeurs et le contrôle des déclarations serait particulièrement appréciée ;
- La maîtrise d'une langue étrangère constituerait une plus-value.

IV — Qualités requises

- Mobilité géographique (fréquents déplacements à prévoir) et grande disponibilité ;
- Capacité de recul et d'adaptation aux situations atypiques, en situation d'urgence, dégradée ou de tension ;
- Capacité d'analyse critique face à des situations complexes ;
- Forte déontologie professionnelle et sens du service public ;
- Parfaite discrétion, loyauté professionnelle ;
- Aptitude à être force de proposition.

Le poste nécessitant d'accéder à des informations relevant du secret de la défense nationale, le titulaire ne pourra être maintenu en poste que sous la condition d'obtention d'une habilitation au secret de la défense nationale, conformément aux dispositions des articles R. 2311-1 et suivants du code de la défense et de l'1GI1300 SGDSN/PSE du 30 novembre 2011.

Renseignements et candidatures :

Candidatures à transmettre à : etat-major-cirp-lille.daprsnrpfajustice.fr

Fiche de poste

Intitulé du poste :	Délégué interrégional du renseignement pénitentiaire (DIRP)
Corps concerné :	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (catégorie A)
Affectation :	Ministère de la justice. Direction de l'administration pénitentiaire Service national du renseignement pénitentiaire (SNRP)
Localisation :	CIRP de Lyon Direction interrégionale des services pénitentiaires LYON
Statut du poste :	PSDV
Poste profilé :	Oui

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du SNRP

Service de renseignement au sens de l'article L. 811-4 du code de la sécurité intérieure depuis le 1^{er} février 2017, le SNRP comprend :

- Un échelon central ;
- Sous l'autorité de l'échelon central, dix cellules interrégionales (CIRP) ;
- Sous l'autorité de la cellule interrégionale territorialement compétente, des délégations locales, au sein des établissements pénitentiaires et des établissements de santé destinés à recevoir des personnes détenues.

Le renseignement pénitentiaire repose sur la collecte, le traitement et la diffusion d'informations en lien avec les risques d'atteinte à la sécurité de l'administration pénitentiaire ou aux intérêts de la société. Ses finalités, légalement encadrées, sont la prévention du terrorisme, la prévention de la criminalité et de la délinquance organisée, la prévention des évasions, et plus généralement la sécurité au sein des établissements pénitentiaires.

Depuis le 15 juin 2019, le renseignement pénitentiaire, restructuré sous forme de service à compétence nationale, est placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de l'administration pénitentiaire. L'échelon central du service du renseignement pénitentiaire est chargé d'animer et de superviser, au niveau national, l'action du renseignement pénitentiaire.

II - Description du poste

Au sein de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire, le délégué interrégional du renseignement pénitentiaire est placé sous l'autorité hiérarchique du chef de CIRP et son adjoint.

En matière de renseignement cet agent est chargé de deux missions principales :

Mission 1 : Assurer le suivi des détenus sensibles

- Rechercher, collecter et échanger des informations relatives aux événements judiciaires et à l'actualité des établissements pénitentiaires (échanges avec l'échelon central du SNRP, les partenaires institutionnels, les établissements pénitentiaires, etc.) ;
- Actualiser les informations sur les détenus faisant l'objet d'un suivi particulier ;
- Initier les demandes d'inscription et le retrait de détenus au répertoire des D.P.S. ;
- Répondre à des commandes spécifiques (synthèses comportementales, enquêtes, etc.) émanant des autres services de l'AP et de partenaires extérieurs ;
- Participer aux réunions animées par le SNRP ;
- Assurer la diffusion des bonnes pratiques validées par le SNRP ;
- Se déplacer au sein des établissements pour y entendre des sources humaines susceptibles d'informer le réseau du renseignement pénitentiaire et les services partenaires.

- Animer les réunions des délégués locaux au renseignement pénitentiaire (DLRP) et des CLRP (référents milieu ouvert) ;
- Sur convocation de l'autorité judiciaire, participer aux réunions relatives à la tenue des procès sensibles et à la mise en œuvre de la coordination des forces de l'ordre durant les procès ;
- Participer aux réunions interministérielles relatives aux suivis terroristes et radicalisés dans le ressort de la CIRP.

Mission 2 : Gérer le réseau partenarial

- Constituer et animer son réseau partenarial ;
- Communiquer avec les acteurs de la vie en détention, notamment par le biais de déplacements dans les établissements pénitentiaires.

III - Compétences requises

- Excellente connaissance du fonctionnement de l'administration pénitentiaire, de ses métiers, de ses établissements et de la population pénale ;
- Rigueur organisationnelle et capacité à rendre compte ;
- Facilités de communication, aisance relationnelle ;
- Solides qualités rédactionnelles ;
- Bonnes capacités de synthèse et d'analyse ;
- Maîtrise des outils bureautiques et applicatifs informatiques ;
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité au contact d'univers professionnels variés ;
- Etre titulaire d'un permis de conduire ;
- Notion de greffe (lecture et analyse de situations pénales) et connaissances juridiques de base.

Une expérience dans la conduite d'entretien, l'évaluation des publics demandeurs et le contrôle des déclarations serait particulièrement appréciée.

La maîtrise d'une langue étrangère constituerait une plus-value.

IV – Qualités requises

- Mobilité géographique (fréquents déplacements à prévoir) et grande disponibilité ;
- Capacité de recul et d'adaptation aux situations atypiques, en situation d'urgence, dégradée ou de tension ;
- Capacité d'analyse critique face à des situations complexes ;
- Forte déontologie professionnelle et sens du service public ;
- Parfaite discrétion, loyauté professionnelle ;
- Aptitude à être force de proposition.

Le poste nécessitant d'accéder à des informations relevant du secret de la défense nationale, le titulaire ne pourra occuper le poste que sous la condition d'obtention d'une habilitation au secret de la défense nationale, conformément aux dispositions des articles R. 2311-1 et suivants du code de la défense et de l'IGI1300 SGDSN/PSE avec application le 1^{er} juillet 2021.

Renseignements et candidatures :

Candidatures à transmettre à : direction-cirp-lyon.dap-snrp@justice.fr
et etat-major-cirp-lyon.dap-snrp@justice.fr

Fiche de poste

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé du poste : Rédacteur

Corps concernés : CPIP (catégorie A)

Affectation : Ministère de la Justice

Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Sous-direction de l'insertion et de la probation

Département des parcours de peine

Section de la surveillance électronique

Localisation : 35 rue de la gare 75019 PARIS

Site Olympe de Gouges/ Millénaire 3 - Parc du Millénaire (Porte d'Aubervilliers)

Poste profilé : Oui

Présentation de la direction de l'administration pénitentiaire :

L'administration pénitentiaire, sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice, et avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, assure le service public pénitentiaire ; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique, dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. Elle est l'une des cinq directions du ministère de la justice. Son budget annuel s'élève à 3,6 milliards d'euros, dont près de 1,3 milliards hors titre 2. Elle emploie près de 41 000 agents. Outre l'administration centrale, 188 établissements pénitentiaires et 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent ses services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte en outre deux services à compétence nationale, l'Agence nationale du TIG et de l'insertion professionnelle et le Service national du renseignement pénitentiaire, ainsi qu'une école de formation (ENAP). Elle prend en charge plus de 250 000 personnes, dont environ 170 000 en milieu ouvert et près de 80 000 placés sous écrou.

I – Missions et organisation du département des parcours de peine

Le Département des parcours de peine fait partie de la nouvelle sous-direction de l'insertion et de la probation. Elle s'articule autour de deux départements - le Département des parcours de peine et le Département des politiques sociales et partenariales - afin d'assurer, sous une même autorité, une articulation constante entre les mesures, le partenariat et les pratiques professionnelles dans les SPIP.

Dans ce cadre, le département des parcours de peine :

- Définit et évalue les modalités d'exécution par les services pénitentiaires des mesures judiciaires non-privatives de liberté, d'aménagement de peine et de probation, incluant la phase présenteielle ;
- Assure une mission d'appui et conseil auprès des services déconcentrés pour favoriser le développement de ces mesures ;
- Contribue à l'élaboration des normes relatives à ces mesures ;
- Définit, en lien avec le département des politiques sociales et des partenariats, les orientations nationales pour les modalités de prise en charge des personnes placées sous-main de justice ;
- Définit les doctrines et les référentiels de pratiques des personnels exerçants en service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Elabore les doctrines d'emploi ; les référentiels de pratiques des personnels et les orientations nationales pour la gestion des mesures de surveillance électronique ;
- Assure en lien avec le bureau des systèmes d'information, une mission d'appui et de conseil aux services déconcentrés en matière de surveillance électronique, fixe et mobile, ainsi que le suivi central de l'exécution des mesures de surveillance électronique ;

- Définit, en lien avec l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice, les modalités d'exécution par les services pénitentiaires de la stratégie nationale du travail d'intérêt général ;
- Dans son domaine de compétence, assure le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre par les services déconcentrés.

II-Missions du pôle de supervision de la DAP

Le Bracelet anti rapprochement est déployé au niveau national depuis le mois de décembre 2020.

Pour sécuriser / superviser la justesse et la légalité des informations rentrées dans SAPHIR (logiciel permettant la gestion des mesures de surveillance électronique) :

- Contrôler la création des mesures sur la base des jugements et des ordonnances qui doivent lui être communiquées.
- En complément, le pôle de supervision assurera des audits du prestataire, à l'occasion desquels il contrôlera les procédures de contrôle interne, les qualifications des opérateurs, le respect des procédures métiers et de protection des données. Un audit par an est envisagé.
- Le pôle de supervision s'assurera de plus de la mise à jour des habilitations en lien avec le bureau concerné
- Il pourra être associé aux recrutements des téléopérateurs en accord avec le prestataire.
- Il assurera l'information et la formation du prestataire en cas d'évolution juridique impactant le régime du traitement de données du BAR.
- Il pourra enfin rédiger et diffuser des fiches métier pour les terrains.

Pour sécuriser / superviser la justesse du positionnement des opérateurs envers les personnes placées sous surveillance électronique :

Le pôle sera particulièrement attentif à ce que l'opérateur de la télésurveillance ne procède à aucune demande plus contraignante que ce que prévoit le jugement ou l'ordonnance. Il sera également attentif au mode de communication employé avec l'auteur et à sa capacité à trouver le juste équilibre entre l'écoute et la demande formelle. Il pourra alerter si besoin l'encadrement du prestataire sur des mauvaises pratiques.

Le pôle de supervision devra être informé, dans les meilleurs délais et après les forces de l'ordre et les acteurs de terrains concernés (tribunaux, association d'aide aux victimes et SPIP), d'une situation de crise afin de lui permettre d'en assurer le suivi. Il organisera un RETEX avec le prestataire

Pour sécuriser / superviser le respect des procédures établies notamment pour la mise en œuvre de la mesure, l'appel des forces de l'ordre, l'arrêt de la mesure ou encore l'archivage des mesures :

- Les écoutes a posteriori des appels téléphoniques.
- Le superviseur devra être informé de la clôture des mesures afin de vérifier le respect des procédures de fin de mesure et d'archivage. Il s'assurera également du retrait manuel des jugements et ordonnances du stockage numérique du prestataire dans des délais conforme à la déclaration faite à la CNIL. Il sera tenu informé des difficultés remontées par le prestataire qui fournit le matériel.

Pour sécuriser le respect des normes de traitement des données personnelles :

Le pôle de supervision sera en lien avec le délégué à la protection des données et les référents CNIL de la DAP, et lui signalera toute donnée lui semblant incompatibles avec les finalités du traitement

Le pôle de supervision de la DAP devra également s'assurer que les téléopérateurs font une bonne utilisation des données personnelles auxquelles ils ont accès et ne procèdent pas un usage détourné de ces données. Le superviseur devra notamment veiller à ce que les téléopérateurs n'extraient pas les données d'identification de la personne protégée ou de la personne porteur du bracelet, au risque de les transmettre à des tiers

Il s'assurera par ailleurs du respect des procédures propres à l'archivage des mesures, en particulier s'agissant des décisions de justice ordonnant le BAR. Il développera à cet effet un mode opératoire précis en s'appuyant sur un système d'alerte.

Lien avec le magistrat chargé du contrôle de la surveillance électronique mobile.

En complément et pour participer à la supervision de l'ensemble de ces missions et à la bonne gestion du BAR :

Le pôle de supervision pourra mettre en place des comités de suivi réguliers avec les prestataires concernés par le BAR ainsi que les directions interrégionales.

Le pôle de supervision animera un réseau d'utilisateur

Le CPIP rédacteur sera en lien quotidien avec le bureau des systèmes d'information pour faciliter la résolution des difficultés techniques mais aussi notamment lors des audits internes

Le pôle de supervision est actuellement composé d'une cheffe de pôle de supervision et d'un officier, il est placé sous l'autorité de la cheffe de section de la surveillance électronique d'IP1.

III - Description du poste

- Appui métiers aux services déconcentrés dans la gestion de la mesure
- Réponse aux questions juridiques relatives à la mesure
- Création de procédures métiers à destination des professionnels
- Gestion des ordonnances et jugements reçus
- Contrôle aléatoire des mesures sur SAPHIR
- Écoute des conversations prestataires/placé et/ou victime a posteriori
- Remontée d'incident au cadre superviseur BAR
- Lien avec le prestataire chargé de la télésurveillance et téléassistance
- Rédaction des écrits liés à la supervision (audit, synthèses...)
- Participation aux Comités de suivi hebdomadaires
- Préparation des réunions Institutionnelles relatives au déploiement du dispositif en lien avec les autres directions du Ministère

Qualités souhaitées :

- o Connaissances juridiques en procédure pénale et droit de l'application des peines
- o Connaissances de l'environnement professionnel
- o Intérêt pour la thématique de la prise en charge des auteurs de violences conjugales
- o Capacité d'analyse et de synthèse
- o Qualités rédactionnelles ;
- o Une très bonne organisation est nécessaire ;
- o Réactivité

Pour tout renseignement et candidature :

Christophe GALET, chef de département : christophe.galet@justice.gouv.fr – 01.70.22.91.42

Lucie CHARVET, adjointe au chef de département : lucie.charvet@justice.gouv.fr – 01.70.22.83.35

Amélie LECHANTEUX, adjointe au chef de département : amelie.lechanteux@justice.gouv.fr -

Fiche de poste**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE****Intitulé de poste :** Chef/fe de projet SI SPIP**Famille professionnelle (RMJ) :** Numérique et systèmes d'information et de communication**Emplois-type (RMJ):** FP2SIC08 / chef(fe) de projet maîtrise d'ouvrage NSIC**Corps concerné :** Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation/ directeur pénitentiaire d'insertion et de probation**Grade :****Affectation :** Ministère de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Sous-direction du pilotage et de la sécurité des services (PS)
Bureau des systèmes d'information (BSI)**Localisation :** 45 avenue Victor Hugo, 93300 Aubervilliers**Poste profilé :** Oui**Statut du poste :** PV**Groupe RIFSEEP :** Cotation**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans*Mise à jour du 14 janvier 2021***I - Missions et organisation du service**

Sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice, et avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, la direction de l'administration pénitentiaire assure le service public pénitentiaire ; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues.

Elle est l'une des cinq directions du ministère de la justice. Son budget annuel s'élève à 3,6 milliards d'euros, dont près de 1,3 milliards hors titre 2. Elle emploie 39 200 agents. Outre l'administration centrale, 186 établissements pénitentiaires et une centaine de services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent les services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte en outre un service de l'emploi pénitentiaire (SEP-RIEP) et une école de formation (ENAP). Elle prend en charge plus de 250 000 personnes, dont environ 170 000 en milieu ouvert et près de 80 000 sous écrou.

Pour assumer ses missions de systèmes d'information, la direction de l'administration pénitentiaire a organisé ses services relatifs aux systèmes d'information de la manière suivante :

- le bureau des systèmes d'information (bureau PS4), rattaché à la sous-direction du pilotage et du soutien des services, assure la maîtrise d'ouvrage de l'informatique pénitentiaire. Il est donc, à ce titre, chargé de définir, d'orienter et d'évaluer la politique informatique de l'administration pénitentiaire. Il anime et conseille l'action des services déconcentrés en la matière.
- en DISP, les départements des systèmes d'information (DSI) relaient l'action du bureau PS4 dans la mise en œuvre de la politique informatique de l'administration pénitentiaire.
- les chargés locaux des systèmes d'information (CLSI) sont les relais en établissement.

Le schéma directeur définit le partage de responsabilités entre le service des systèmes d'information et de communication (SSIC), rattaché au secrétariat général et les bureaux informatiques des « directions têtes de réseaux » : DSJ, DAP et DPJJ.

Dans ce contexte, le bureau PS4 assure une maîtrise d'ouvrage, confiant à la SSIC, la réalisation en maîtrise d'œuvre ou hébergeur des projets majeurs.

Les missions du bureau PS4 sont donc orientées vers :

- la cohérence du système d'information pénitentiaire,
- le pilotage des projets systèmes d'information,

- l'analyse des besoins des utilisateurs et de leurs spécifications,
- la prise en compte de l'évolution de ces besoins dans le temps,
- la qualification fonctionnelle des applications et de leurs évolutions,
- l'assistance aux utilisateurs et la formation aux applicatifs.

II - Description du poste

Placé au sein de la section « PPSMJ » du bureau des systèmes d'information, le ou la chef de projet a pour mission de piloter les projets informatique liés à l'insertion et la probation. Les deux activités essentielles sont le pilotage de la maintenance opérationnelle d'APPI et le pilotage de l'étude de NAPPI, application en remplacement d'APPI.

Le ou la chef de projet SI SPIP doit avoir une excellente connaissance de l'insertion et de la probation ainsi qu'une expérience en SPIP (MO et MF si possible).

Il doit, par ailleurs, maîtriser le domaine judiciaire et tous les process de la chaîne pénale et ce afin de pouvoir travailler en cohérence avec la co maitrise d'ouvrage de la DSJ.

Pour réaliser ses activités, le ou la cheffe de projet SI SPIP s'appuie sur un business analyste et sur une équipe de prestataire (AMOA).

Les activités principales du poste sont les suivantes :

- Piloter le SI APPI et piloter le projet de refonte NAPPI au regard des besoins métier et des enjeux politique liés à l'insertion et la probation
- S'assurer de la qualité des informations contenues dans l'application et participer aux travaux de mise en œuvre corrective si nécessaire ;
- Animer et promouvoir le réseau des référents métier et technique en inter région ;
- Travailler en collaboration avec les bureaux métier de l'administration centrale et les services du SNUM
- Piloter et rédiger les besoins fonctionnels évolutifs;
- Collaborer aux travaux de recette (tests) des évolutions de l'application avant leur mise en production
- Participer aux travaux de formation et de conduite du changement de l'application ;
- Assurer le support métier auprès des utilisateurs.
- Collaborer aux autres projets gravitant autour des SI SPIP (PJJ, DSJ, DAP) ;

III - Compétences requises

Savoir-faire :

- Capacité à piloter des projets et manager une équipe
- Aptitude à travailler en équipe et en transversalité : services centraux et déconcentrés de l'AP, services des autres directions du ministère de la justice (DSJ, SG...), prestataires...
- Animer un réseau d'utilisateurs et formaliser un besoin utilisateurs
- Esprit d'analyse, de synthèse et très bonne qualité rédactionnelle
- Capacité à travailler en autonomie, à s'adapter et à s'organiser
- Maîtrise des outils bureautiques (Excel, word, powerpoint...)
- Bonne capacité orale et écrite

Connaissances :

- Très bonne maîtrise des processus et environnement métier de l'administration pénitentiaire
- Très bonne connaissance du fonctionnement des SPIP et de la réglementation
- Connaissance des applications de la DAP et particulièrement d'APPI
- Appétence pour les systèmes d'information et la transformation numérique sans pour autant avoir des connaissances en informatique et en gestion de projet

Les connaissances techniques ne sont pas nécessaires pour ce poste.

Le poste est à pourvoir sur Paris, des déplacements ponctuels en région sont à prévoir.

Renseignements :

Georges DUDOUYT – chef du bureau des systèmes d’information
georges.dudouyt@justice.gouv.fr

Hélène LANASPEZES – adjointe au chef de bureau des systèmes d’information
Helene.lanaspeze@justice.gouv.fr

Amandine MARBAUD – cheffe de section PPSMJ
Amandine.marbaud@justice.gouv.fr

Candidatures :

georges.dudouyt@justice.gouv.fr



Intitulé du poste : Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation au sein de la Mission de lutte contre la radicalisation violente

Affectation : Ministère de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Service des métiers
Mission de lutte contre la radicalisation violente

Localisation : Millénaire III, site Olympe de Gouges 35 rue de la gare – 75019 Paris

I. Présentation de la direction de l'administration pénitentiaire :

Sous l'autorité du garde des Sceaux, ministre de la Justice, et avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, la direction de l'administration pénitentiaire assure le service public pénitentiaire ; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues.

Elle est l'une des cinq directions du ministère de la justice. Son budget annuel s'élève à 3,6 milliards d'euros, dont près de 1,3 milliards hors titre 2. Elle emploie 39 200 agents. Outre l'administration centrale, 186 établissements pénitentiaires et une centaine de services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent les services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte en outre un service de l'emploi pénitentiaire (SEP-RIEP) et une école de formation (ENAP). Elle prend en charge plus de 250 000 personnes, dont environ 170 000 en milieu ouvert et près de 80 000 sous écrou.

II. Organisation de la mission de lutte contre la radicalisation violente :

Placée sous l'autorité du chef de mission, la mission de lutte contre la radicalisation violente est directement rattachée au chef de service des métiers. Elle :

- définit et coordonne la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la radicalisation violente, en lien notamment avec les bureaux et départements des sous-directions de la sécurité, de l'insertion et de la probation et avec le service national du renseignement pénitentiaire ;
- définit les besoins nécessaires à l'évaluation et à la prise en charge individualisée des publics placés sous main de justice radicalisés ou en voie de radicalisation violente ;
- participe aux instances nationales et internationales relatives à la prise en charge des publics placés sous main de justice radicalisés ou en voie de radicalisation violente et assure une veille scientifique dans son domaine de compétence.

III. Description du poste :

Sous l'autorité du chef de la mission et de son adjoint, le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation au sein de la MLRV contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie pénitentiaire de lutte contre la radicalisation violente. Il est notamment compétent s'agissant :

- de la rédaction de documents méthodologiques relatifs aux interventions des professionnels constituant le réseaux MLRV (CPIP référents radicalisation violente, éducateurs et psychologues MLRV, équipes pluridisciplinaires QER/QPR) ;
- animation du réseau des binômes de coordination ;
- du suivi du dispositif des centres de prise en charge individualisée en milieu ouvert ;
- du suivi des publics radicalisés placés en quartiers spécifiques ;
- de la mise à jour des tableaux de suivi et des statistiques ;
- de la préparation des réunions des instances nationales ;
- de la représentation du chef de la mission auprès des partenaires institutionnels et administratifs, nationaux et internationaux.

IV. Qualités professionnelles :

En lien avec l'ensemble des agents de la mission, le juriste exerce ses missions en constante liaison avec l'ensemble des équipes des services du métier et de l'administration, mais aussi avec les services déconcentrés s'agissant de la fiabilisation des informations.

V. Compétences requises :

- Sens de l'initiative et de l'organisation ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Disponibilité et réactivité
- Qualités rédactionnelles ;
- Capacité d'adaptation ;
- Aptitude au travail en équipe ;

Renseignements et candidatures :

François TOUTAIN, chef de mission, Tél. : 01.70.22.84.87 – francois.toutain@justice.gouv.fr

Fiche de poste
Direction de l'administration pénitentiaire

Intitulé du poste : Rédacteur
Corps concernés : Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
Affectation : Ministère de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Service des métiers
Sous-direction de l'insertion et de la probation – Département des parcours de peine
Section des politiques de prise en charge .

Localisation : 35 rue de la Gare - 75019 Paris (Millénaire 3 – porte d'Aubervilliers)

Poste profilé : OUI

Présentation de la direction de l'administration pénitentiaire :

L'administration pénitentiaire, sous l'autorité de la garde des sceaux, ministre de la justice, et avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, assure le service public pénitentiaire; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique, dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. Elle est l'une des cinq directions du ministère de la justice. Son budget annuel s'élève à 3,6 milliards d'euros, dont près de 1,3 milliards hors titre 2. Elle emploie près de 41 000 agents. Outre l'administration centrale, 188 établissements pénitentiaires et 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent ses services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte en outre deux services à compétence nationale, l'Agence nationale du TIG et de l'insertion professionnelle et le service national du renseignement pénitentiaire, ainsi qu'une école de formation (ENAP). Elle prend en charge plus de 250 000 personnes, dont environ 170 000 en milieu ouvert et près de 80 000 placées sous écrou.

I – Missions et organisation du Département des parcours de peine

Le Département des parcours de peine fait partie de la nouvelle sous-direction de l'insertion et de la probation.

Elle s'articule autour de deux départements – le Département du parcours des peine et le Département des politiques sociales et partenariales - afin d'assurer, sous une même autorité, une articulation constante entre les mesures, le partenariat et les pratiques professionnelles dans les SPIP.

Dans ce cadre, le département des parcours de peine :

- définit et évalue les modalités d'exécution par les services pénitentiaires des mesures judiciaires non-privatives de liberté, d'aménagement de peine et de probation, incluant la phase présententielle ;
- assure une mission d'appui et de conseil auprès des services déconcentrés pour favoriser le développement de ces mesures ;
- contribue à l'élaboration des normes relatives à ces mesures;
- définit, en lien avec le département des politiques sociales et des partenariats, les orientations nationales pour les modalités de prise en charge des personnes placées sous main de justice ;
- définit les doctrines et les référentiels de pratiques des personnels exerçant en service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- élabore les doctrines d'emploi, les référentiels de pratiques des personnels et les orientations nationales pour la gestion des mesures de surveillance électronique ;
- assure, en lien avec le bureau des systèmes d'information, une mission d'appui et de conseil aux services déconcentrés en matière de surveillance électronique, fixe et mobile, ainsi que le suivi central de l'exécution des mesures de surveillance électronique ;
- définit, en lien avec l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice, les modalités d'exécution par les services pénitentiaires de la stratégie nationale du travail d'intérêt général ;
- dans son domaine de compétence, assure le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre par les services déconcentrés.

Le département est composé de 3 sections :

- La section des politiques de prise en charge (structurée en un pôle du développement des mesures et un pôle du contenu des prises en charge) ;
- La section « Surveillance électronique » qui intègre le pôle de supervision du Bracelet Anti Rapprochement
- La section « Evaluation »

II – Description du poste

La section des politiques de prise en charge a pour mission de :

- Elaborer les normes relatives aux mesures suivies par les SPIP, en lien avec la direction des affaires criminelles et des grâces,
- définir le contenu des mesures suivies par les SPIP et les modalités de prise en charge des personnes placées sous main de justice,
- définir les normes d'organisation des SPIP,
- définir les pratiques professionnelles et les doctrines d'emplois des agents en SPIP,
- élaborer, mettre à jour et diffuser les référentiels métiers,
- définir et mettre en œuvre les moyens propres à favoriser le développement des aménagements de peine et des mesures de probation,
- définir et exprimer les besoins des SPIP en matière de système d'Informations,
- assurer la cohérence de l'action des SPIP au regard de l'ensemble du processus d'exécution et d'application des peines.

Sous l'autorité du chef de section, de son adjoint et du chef de pôle, le rédacteur :

- participera à la rédaction des notes et référentiels à destination des personnels des SPIP concernant les modalités d'intervention et de prise en charge des PPSMJ ;
- contribuera à la rédaction des textes juridiques sur l'application et l'individualisation des peines ;
- travaillera, en lien avec les autres bureaux, sur les modalités de prise en charge des publics spécifiques
- Participera à la rédaction des réponses aux courriers des institutions et autorité sur les enjeux de la préparation à la sortie et des pratiques professionnelles en SPIP
- devra acquérir une technicité et une connaissance approfondie des recherches et travaux menés sur la probation;
- sera le référent pour les applications informatiques métiers en lien avec d'autres bureaux et directions (APPI, GENESIS, INFOCENTRE),
- pourra être sollicité pour des interventions ;
- apportera son expertise et son soutien technique aux services déconcentrés.

IV – Compétences requises

- Capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles
- Capacité de travail en équipe
- Connaissances juridiques
- Intérêt pour les fondements théoriques basant les nouvelles méthodologies d'intervention
- Capacité à s'inscrire dans une relation hiérarchique
- Connaissances en informatique (Word, Excel)
- Maîtrise des logiciels métiers (APPI, Genesis, ...)

Renseignements et candidatures :

Christophe GALET – chef de département
Christophe.galet@justice.gouv.fr

Lucie CHARVET – adjointe au chef de département
Lucie.charvet@justice.gouv.fr

Amélie LECHANTEUX – adjointe au chef de département
Amélie.lechanteux@justice.gouv.fr

Fiche de poste
Direction de l'administration pénitentiaire

Intitulé du poste : Rédacteur
Corps concernés : Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
Affectation : Ministère de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Service des métiers
Sous-direction de l'insertion et de la probation – Département des parcours de peine
Section de la surveillance électronique

Localisation : 35 rue de la Gare - 75019 Paris (Millénaire 3 – porte d'Aubervilliers)

Poste profilé : OUI

Présentation de la direction de l'administration pénitentiaire :

L'administration pénitentiaire, sous l'autorité de la garde des sceaux, ministre de la justice, et avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, assure le service public pénitentiaire; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique, dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. Elle est l'une des cinq directions du ministère de la justice. Son budget annuel s'élève à 3,6 milliards d'euros, dont près de 1,3 milliards hors titre 2. Elle emploie près de 41 000 agents. Outre l'administration centrale, 188 établissements pénitentiaires et 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent ses services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte en outre deux services à compétence nationale, l'Agence nationale du TIG et de l'insertion professionnelle et le service national du renseignement pénitentiaire, ainsi qu'une école de formation (ENAP). Elle prend en charge plus de 250 000 personnes, dont environ 170 000 en milieu ouvert et près de 80 000 placées sous écrou.

I – Missions et organisation du Département des parcours de peine

Le Département des parcours de peine fait partie de la sous-direction de l'insertion et de la probation.

Elle s'articule autour de deux départements – le Département du parcours de peine et le Département des politiques sociales et partenariales - afin d'assurer, sous une même autorité, une articulation constante entre les mesures, le partenariat et les pratiques professionnelles dans les SPIP.

Dans ce cadre, le département des parcours de peine :

- définit et évalue les modalités d'exécution par les services pénitentiaires des mesures judiciaires non-privatives de liberté, d'aménagement de peine et de probation, incluant la phase présententielle ;
- assure une mission d'appui et de conseil auprès des services déconcentrés pour favoriser le développement de ces mesures ;
- contribue à l'élaboration des normes relatives à ces mesures;
- définit, en lien avec le département des politiques sociales et des partenariats, les orientations nationales pour les modalités de prise en charge des personnes placées sous main de justice ;
- définit les doctrines et les référentiels de pratiques des personnels exerçant en service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- élabore les doctrines d'emploi, les référentiels de pratiques des personnels et les orientations nationales pour la gestion des mesures de surveillance électronique ;
- assure, en lien avec le bureau des systèmes d'information, une mission d'appui et de conseil aux services déconcentrés en matière de surveillance électronique, fixe et mobile, ainsi que le suivi central de l'exécution des mesures de surveillance électronique ;
- définit, en lien avec l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice, les modalités d'exécution par les services pénitentiaires de la stratégie nationale du travail d'intérêt général ;
- dans son domaine de compétence, assure le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre par les services déconcentrés.

Le département est composé de 3 sections :

- La section des politiques de prise en charge (structurée en un pôle du développement des mesures et un pôle du contenu des prises en charge) ;
- La section « Surveillance électronique » qui intègre le pôle de supervision du Bracelet Anti Rapprochement
- La section « Evaluation »

II – Description du poste

Sous l'autorité du chef de département, de ses adjoints et du chef de section, le rédacteur CPIP en charge de la surveillance électronique contribue aux missions de la section :

1) Concernant la doctrine et l'organisation de la surveillance électronique

La section a pour mission de contribuer à l'élaboration et à l'évolution de la doctrine en matière de surveillance électronique et particulièrement les modalités de prise en charge des personnes placées tant d'un point de vue de surveillance que d'accompagnement. Elle contribue à conserver à la mesure un sens fort, conforme aux objectifs de la peine définis par la loi.

Le rédacteur CPIP participe prioritairement à la détermination des spécificités de la prise en charge liée à la surveillance électronique des PPSMJ, de l'organisation de la surveillance électronique et des procédures métiers (contenu de la mesure, gestion des alarmes, logistique, enquête, installation,...). En lien avec le second rédacteur conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation et le rédacteur lieutenant pénitentiaire, il détermine les moyens nécessaires à son fonctionnement (humains et matériels).

2) Concernant le développement de la surveillance électronique

La section concourt activement à l'élaboration des textes d'application et notes relatives au développement de la surveillance électronique (ARSE, DDSE peine, BAR,...)

3) Concernant les aspects techniques

En lien avec le bureau des systèmes d'information, la section veille en permanence à l'adéquation de la solution technique (logiciel, dispositifs de surveillance) aux besoins métiers qu'elle détecte. Le rédacteur CPIP analyse à cet égard l'activité des services déconcentrés et contribue à la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités.

4) Concernant le soutien aux services déconcentrés

La section anime le réseau des responsables de la surveillance électronique afin d'évaluer les besoins et de proposer des solutions adaptées.

Elle répond aux interrogations juridiques, techniques et pratiques des DISP, en lien le cas échéant avec les autres sections du département et les autres départements ou sous-direction.

Elle élabore des supports d'aide aux services déconcentrés et contribue plus particulièrement à la mise à jour du guide méthodologique de la surveillance électronique et à la refonte de la circulaire du 28 janvier 2008 relative à la surveillance électronique mobile.

Le rédacteur sera amené à se déplacer sur le territoire.

Le rédacteur pourra être sollicité concernant des demandes émanant d'autres sections, départements, sous directions ou direction afin d'apporter l'éclairage nécessaire sur la thématique.

IV – Compétences requises

- Environnement professionnel : intérêt pour la surveillance électronique et les missions des SPIP
- Informatique : maîtrise des outils bureautiques courant (Libre Office, Microsoft Office) et goût pour les aspects métiers et techniques de la surveillance électronique
- Capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelle : bonnes capacités rédactionnelles requises
- Compétences professionnelles générales : capacité à s'inscrire dans une relation hiérarchique et d'équipe pluridisciplinaire; goût pour les contacts et la communication ; autonomie, esprit d'initiative, réactivité, disponibilité.

Renseignements et candidatures :

Christophe GALET – chef de département
Christophe.galet@justice.gouv.fr

Lucie CHARVET – adjointe au chef de département

Lucie.charvet@justice.gouv.fr

Amélie LECHANTEUX – adjointe au chef de département
Amélie.lechanteux@justice.gouv.fr

**Fiche de poste
DISP de RENNES**

Intitulé du poste :	Référent Interrégional Méthodologie et Accompagnement Métiers SPIP
Corps concernés :	CPIP
Affectation :	Ministère de la Justice et des Libertés : DAP / DISP de RENNES.
Localisation :	Siège de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bretagne, Pays de Loire et Basse Normandie - 18 bis rue de Châtillon – 35031 RENNES.
Poste profilé :	Oui

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation au sein département :

Sous l'autorité du chef de Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive et du chef d'Unité de la Méthodologie et de l'Accompagnement, le Référent Méthodologie et Accompagnement Métiers SPIP participe à l'accompagnement et l'appropriation des méthodes, outils et logiciels utilisés au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

II - Description du poste

Dans ce cadre, il sera chargé de :

- Participer à l'accompagnement les outils et procédures afférentes aux SPIP
- Participer à l'accompagnement et aux réflexions des évolutions métiers SPIP dans une approche pluridisciplinaire
- Participer à l'accompagnement de la mise en œuvre des Programmes (PI, PPR, en QCP) et la création d'outils de suivi et d'évaluation des dispositifs
- Participer au suivi de l'utilisation du logiciel APPI et Genesis en participant, en lien avec le référent APPI Genesis, à l'analyse des besoins et à la conception de formations en lien avec le département des systèmes d'information et l'unité du recrutement, de la formation et des qualifications.
- Participer à la fiabilisation des données InfoCentre et à la réalisation de statistiques en lien avec le service de l'audit interne.
- Participer à l'accompagnement des SPIP dans l'appropriation des outils nationaux d'évaluation de l'activité et de la performance

Activités complémentaires :

- Assurer le suivi de certains dossiers qui peuvent être confiés par le chef d'Unité
- Assurer un appui administratif pour le pôle de la surveillance électronique
- Participer à certaines réunions où il représente le chef d'Unité
- Assurer des interventions dans le cadre de dispositifs de formation ou de réunions thématiques

III - Compétences requises

- Aptitude à travailler en équipe
- Aptitude à travailler en mode projet (planning, délai, évaluation qualité, performance)
 - Capacité à recueillir et à analyser les besoins des SPIP en terme d'utilisation et de fonctionnalités d'APPI
 - Capacité à sensibiliser les personnels des SPIP aux objectifs nationaux
 - Aptitude à la pédagogie (aide à l'appropriation de l'outil et à la compréhension de son utilité)
- Maîtrise de l'utilisation et des fonctionnalités de l'application APPI
- Maîtrise des outils informatiques (Excel, Power Point, Word...)
- Capacité à concevoir et élaborer des outils méthodologiques

- Connaissance des textes législatifs et réglementaires, des modalités pratiques d'application régissant les missions, l'organisation et le fonctionnement du SPIP ainsi que les relations entre le Service de l'Application des Peines et SPIP.
- Capacité à synthétiser et à rédiger
- Capacité d'autonomie, d'initiative et sens de l'organisation
- Rigueur et disponibilité

Renseignements et candidatures

Madame Cathy LE MOINE Tél : 02.56.01.67.29 courriel : Cathy.Le-moine@justice.fr

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé de poste : Responsable santé et référent interrégional prévention du suicide

Corps concerné : CPIP

Affectation : Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire
Département des politiques d'insertion, probation et prévention de la récidive (DPIPFR)

Localisation : 18 bis rue de Chatillon – 35031 RENNES

Poste profilé : Oui

Statut du poste : PV

ATTENTION : Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du service

Sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice, et avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, la direction de l'administration pénitentiaire assure le service public pénitentiaire ; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues.

Elle est l'une des cinq directions du ministère de la justice. Son budget annuel s'élève à 3,6 milliards d'euros, dont près de 1,3 milliards hors titre 2. Elle emploie 39 200 agents. Outre l'administration centrale, 186 établissements pénitentiaires et une centaine de services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent les services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte en outre un service de l'emploi pénitentiaire (SEP-RIEP) et une école de formation (ENAP). Elle prend en charge plus de 250 000 personnes, dont environ 170 000 en milieu ouvert et près de 80 000 sous écrou.

extrait de la circulaire du 07/06/2011 Organigramme type des sièges des directions interrégionales

- veiller à la mise en œuvre des politiques de santé définies avec les services du Ministère de la santé et favoriser l'accès aux soins des personnes placées sous main de justice, notamment dans les établissements pénitentiaires, les unités hospitalières sécurisées interrégionales et les unités hospitalières spécialement aménagées ;*
- assurer le suivi, au bénéfice des personnes placées sous main de justice, des mesures du plan de prévention du suicide, des actions de sensibilisation aux questions diététiques, du développement de l'éducation pour la santé, de la diffusion des règles d'hygiène alimentaire, des questions liées à la santé mentale, des actions de prise en charge des délinquants sexuels*

II - Description du poste

SANTÉ

- suivi des protocoles de soins, actualisation
- support techniques des établissements pénitentiaires, accompagnement des structures dans la mise en œuvre du guide méthodologique pour les soins aux PPSMJ incarcérées
- participation aux comités de coordination annuels et exceptionnels (représentant du Directeur Interrégional)
- participation et suivi des comités de pilotage locaux promotion et éducation pour la santé tels que prévus par le CSP (représentation du Directeur Interrégional)
- participation et suivi des comités de pilotage locaux prévention des addictions tels que prévus par le CSP (représentation du Directeur Interrégional)
- suivi du déploiement CNPE - accompagnement des structures sur la protection sociale - relais interrégional pour la remontée et l'analyse des dysfonctionnements
- suivi des conventions de transport des personnes détenues

- gestion des habilitations des personnels hospitaliers intervenant en établissement pénitentiaire (décision d'habilitation et archivage des personnels, transmission à la DAP des dossiers d'habilitation de compétence ministérielle), suivi des procédures disciplinaires
- vérification FIJAIS des personnels intervenants en UHSI et UHSA
- participation aux Comités de suivi locaux et interrégionaux des UHSI et UHSA
- appui technique de l'instruction des dossiers des chambres sécurisées destinées à l'hospitalisation des personnes détenues (dossier à la charge de l'unité sécurité de DSD)
- suivi des travaux de construction et d'aménagement des unités sanitaires en lien avec le Département des Affaires Immobilières
- suivi des factures de santé en lien avec le Département Budget et Finances et la PFI
- gestion et suivi des pathologies contagieuses en détention (gale, poux, tuberculose, varicelle, rougeole, punaises de lit, ..) en lien avec le technicien hygiène sécurité de l'unité relations sociale et environnement professionnel – DRHRS et en lien avec le corps médical des USMP - élaboration et création de fiches réflexes
- suivi des conventions passées avec les associations de maintien à domicile pour les interventions auprès des personnes détenues dépendantes
- accompagnement à l'élaboration des programmes annuels d'éducation et de promotion de la santé
- instruction des dossiers de demande de financement des programmes annuels de promotion et d'éducation pour la santé en lien avec les 3 ARS - élaboration des conventions de financement des CH et suivi des dépenses
- suivi de la prise en charge des addictions en détention (observations sur le suivi de la réglementation relative à cette prise en charge)
- suivi de la prise en charge sanitaire des AICS dans les établissements labellisés dans la prise en charge (CD Argentan, CP Nantes, CP Caen, CD Val de Reuil)

PRÉVENTION DU SUICIDE

- accompagnement et suivi du plan de prévention du suicide
- organisation et animation des RETEX
- animation de la politique de prévention du suicide en lien avec les binômes prévention du suicide
- suivi des utilisations DPU/CROU : vérification de la validité, enregistrement et transmission à l'Administration Centrale
- suivi de l'utilisation des cutters de sécurité dans les deux sites pilotes (enregistrement et transmission à l'Administration Centrale)
- suivi des TS les plus graves
- suivi du dispositif du codétenu de soutien
- participation aux groupes de travail nationaux sur demande de la DAP
- organisation et animation des CIPSSAS et COPIL semestriels

DOSSIERS TRANSVERSAUX

- analyse des indicateurs de performance
- accueil et accompagnement de stagiaires
- suivi de certaines situations individuelles en lieu avec le service du contentieux (recours de personnes détenues relatives à leur prise en charge sanitaire)
- participation à la journée de présentation de l'AP aux nouveaux intervenants
- travail en commun avec DSD sur le traitement des dossiers d'orientation des PPSMJ présentant un handicap ou une pathologie chronique
- intervention possible à l'ENAP devant les cadres pénitentiaires
- intervention possible à l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique) dans le cadre des sessions inter-écoles (intervention annuelle)

III - Compétences requises

- connaissance des dispositifs de soins à destination des personnes détenues
- capacité d'autonomie, d'initiative avec un sens de l'organisation et de la rigueur
- capacité à animer des réunions
- capacité à faire des recherches juridiques
- capacité à travailler en équipe et en réseau partenarial
- aptitude à travailler en mode projet
- capacité à rédiger, à synthétiser et à être force de proposition
- poste nécessitant une grande mobilité

Logiciels utilisés

- Libre Office
- GENESIS (consultation et requêteur)
- FIJAIS
- plateforme ARS de téléchargement de dossiers instructeurs dans le cadre de l'appel à projets annuel des actions de promotion et d'éducation pour la santé

Renseignements et candidatures

Madame Cathy LE MOINE Tél : 02.56.01.67.29 courriel : Cathy.Le-moine@justice.fr

RÉFÉRENCE POSTE : SERA COMPLÉTÉE PAR RH4

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Intitulé du poste : Responsable de la section des activités culturelles, socio-culturelles et sportives
Corps concernés : CPIP
Affectation : Ministère de la Justice, Direction interrégionale des services pénitentiaires de la région GRAND EST – STRASBOURG
Localisation : 19 rue Eugène DELACROIX 67000 STRASBOURG
Poste profilé : Oui

ATTENTION :

Le ou la titulaire de ce poste est soumis(e) à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du département

A partir des politiques nationales, le département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR) élabore, met en œuvre et évalue les politiques interrégionales de prise en charge des personnes confiées par décision de justice au service public pénitentiaire. Il participe et favorise la construction des dispositifs d'accompagnement de ces publics.

Au sein du DPIPPR, l'unité des politiques publiques d'insertion (UPPI) élabore, met en œuvre et évalue spécifiquement les politiques interrégionales relevant des champs suivants : formation professionnelle, travail, santé, accès aux droits, maintien des liens familiaux, culture, cultes, sport.

II – Objectifs généraux du poste

Sous l'autorité de la cheffe de l'UPPI, le ou la responsable de la section veille à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de cultes et d'action socio-culturelle et sportive. A partir de l'analyse des besoins et des ressources, il ou elle contribue à l'élaboration des objectifs interrégionaux dans son domaine de compétence, analyse les résultats à partir des outils de suivi existants, et fait des propositions d'évolution.

Il ou elle anime et développe le réseau des partenariats avec les organismes culturels intervenant au bénéfice des personnes placées sous main de justice, ainsi que le réseau des aumôneries régionales.

Il ou elle assure l'interface entre les différentes institutions et structures (SPIP, établissements pénitentiaires, institutions culturelles...). Il ou elle a un rôle d'expert(e) dans l'accompagnement des projets pour lesquels il ou elle assure l'attribution et le suivi des financements.

Il ou elle travaille en binôme avec la coordinatrice culturelle interrégionale.

III – Descriptif des fonctions et activités

Activités socio-culturelles :

- Suivi des appels à projets DAP et des événements nationaux
- Animation du partenariat avec la DRAC (suivi de la convention, appel à projets annuel, formation annuelle), développement de nouveaux partenariats régionaux inscrits dans la dynamique culturelle du territoire, notamment en matière de livre et de lecture

- Accompagnement des SPIP et des établissements dans la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation d'activités socio-culturelles diversifiées
- Mise en œuvre des politiques publiques en matière d'activités physiques et sportives
- En lien avec le secrétariat du DPIPPR, suivi du partenariat relatif aux visiteurs/euses de prison (agrément, évaluation, relations partenariales, avis relatif aux subventions...)
- Accompagnement des SPIP et des établissements dans la mise en œuvre et le suivi des politiques de lutte contre l'indigence (avis relatif à la répartition des budgets, suivi des appels à projets régionaux...)

Activités culturelles :

- Mise en œuvre et évaluation de la politique nationale en matière d'aumônerie
- Animation du réseau des aumôneries régionales, dont mise en œuvre d'une formation annuelle, en lien avec l'unité en charge de la formation.

IV - Compétences requises et qualités attendues

- Connaissances de l'environnement institutionnel et partenarial dans les politiques publiques visées
- Connaissance de l'environnement pénitentiaire
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte et tableur)
- Qualités rédactionnelles indispensables, qualités de communication orales et écrites
- Capacités relationnelles et sens du travail en équipe
- Capacité d'analyse, force de proposition, esprit d'initiative
- Autonomie et sens de la hiérarchie
- Rigueur, sens de l'organisation, capacité à prioriser

Renseignements et candidatures :

M. Régis Claudepierre, chef du DPIPPR : regis.claudepierre@justice.fr
 Mme Emilie Dillenschneider, cheffe de l'UPPI : emilie.dillenschneider@justice.fr

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé de poste : Conseiller(e) pénitentiaire d'insertion et de probation

Famille professionnelle (RMJ) :

Emplois-type (RMJ):

Corps concerné : CPIP

Grade : -

Affectation : DISP Toulouse – DPIPFR - UMA

Localisation : TOULOUSE

Poste profilé : Oui

Groupe RIFSEEP : Cotation

Statut du poste : PV

Durée d'affectation souhaitable sur le poste :

ATTENTION : Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du service

Le Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive élabore à partir des politiques nationales, la politique interrégionale de prise en charge des personnes confiées à l'administration pénitentiaire. Il accompagne la mise en œuvre de cette politique dans les établissements et services du ressort, au titre d'une mesure judiciaire privative ou restrictive de liberté. Enfin, il évalue la façon dont elle est mise en œuvre sur les terrains de son ressort.

Il est dirigé par un chef de département est l'un des deux départements de mission, à ce titre, il est placé sous l'autorité du Directeur Interrégional Adjoint, directeur des missions.

Le département est composé de 4 unités : l'Unité méthodologie et accompagnement, l'Unité exécution des peines, l'Unité des politiques publiques d'insertion et l'Unité pédagogique régionale rattachée à l'éducation nationale

II - Description du poste

Le, la conseiller(e) pénitentiaire d'insertion et de probation est affecté(e) à l'unité méthodologie et accompagnement (UMA). L'UMA est composée d'une cheffe d'unité et deux CPIP. Il ou elle est placé(e) sous la responsabilité directe de la cheffe UMA et a pour résidence administrative TOULOUSE.

L'UMA est chargée :

- D'accompagner les changements organisationnels au sein des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

- D'accompagner les équipes des SPIP dans la fiabilisation de l'utilisation des outils informatiques, statistiques et de suivi des activités ;

- D'accompagner la diffusion, au sein des SPIP, des méthodologies d'intervention et des pratiques professionnelles afférentes à la prise en charge des personnes placées sous-main de justice

- D'accompagner la mise en œuvre des évolutions législatives

Ses thématiques centrales sont : le RPO1, la LPJ, l'animation régionale des RT TIG, la gestion des CPIP placés, l'accompagnement des équipes sur les dispositifs expérimentaux ou nouveaux, la justice restaurative.

Le, la CPIP aura en charge plus particulièrement le suivi des statistiques des actions et activités déployées par les services, le suivi des bilans des actions menées par les SPIP (atteinte des objectifs, indicateurs de suivi, évaluation des projets innovants ...), la participation à l'animation de COPIL et groupes de travail régionaux, l'animation de réseaux spécifiques toujours en lien avec la cheffe UMA ou un autre membre du DPIPFR : réunions des psychologues, ASS, coordonnateurs socio culturels, RT TIG.

III - Compétences requises

Les « savoirs »

- Maîtrise des textes juridiques relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'administration pénitentiaire.

- Maîtrise du RPO1 (assises théoriques)

- Accompagnement des SPIP et des établissements dans la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation d'activités socio-culturelles diversifiées
- Mise en œuvre des politiques publiques en matière d'activités physiques et sportives
- En lien avec le secrétariat du DPIPFR, suivi du partenariat relatif aux visiteurs/euses de prison (agrément, évaluation, relations partenariales, avis relatif aux subventions...)
- Accompagnement des SPIP et des établissements dans la mise en œuvre et le suivi des politiques de lutte contre l'indigence (avis relatif à la répartition des budgets, suivi des appels à projets régionaux...)

Activités culturelles :

- Mise en œuvre et évaluation de la politique nationale en matière d'aumônerie
- Animation du réseau des aumôneries régionales, dont mise en œuvre d'une formation annuelle, en lien avec l'unité en charge de la formation

IV - Compétences requises et qualités attendues

- Connaissances de l'environnement institutionnel et partenarial dans les politiques publiques visées
- Connaissance de l'environnement pénitentiaire
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte et tableur)
- Qualités rédactionnelles indispensables, qualités de communication orales et écrites
- Capacités relationnelles et sens du travail en équipe
- Capacité d'analyse, force de proposition, esprit d'initiative
- Autonomie et sens de la hiérarchie
- Rigueur, sens de l'organisation, capacité à prioriser

Renseignements et candidatures :

M. Régis Claudepierre, chef du DPIPFR : regis.claudepierre@justice.fr
 Mme Emilie Dillenschneider, cheffe de l'UPPI : emilie.dillenschneider@justice.fr

Fiche de poste
MISSION DES SERVICES PENITENTIAIRES DE L'OUTRE MER

Intitulé du poste : Chef(fe) de l'Unité de l'exécution des peines
Corps concernés : CPIP
Affectation : Ministère de la Justice et des Libertés : DAP / MSPOM
Localisation : Siège de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-mer, 48 rue Denis Papin, 94200 Ivry sur Seine.
Poste profilé : Oui

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation au sein du département

Positionné au sein du DPIPPR, l'unité de l'exécution des peines a en charge le suivi et le développement des aménagements de peine et des alternatives à l'incarcération.

II - Description du poste

Sous la responsabilité directe du chef du département, le chef de l'unité est chargé de :

- Superviser l'activité et le fonctionnement du pôle centralisateur de surveillance électronique
- Piloter le suivi statistique de l'activité des services pénitentiaires, des aménagements de peine et des mesures de milieu ouvert
- Assurer le soutien juridique nécessaire au service sur toutes les questions relatives aux mesures de milieu ouvert
- Piloter le suivi financier et l'évaluation de l'ensemble des dispositifs de placement extérieur et favoriser le développement de cette mesure par la recherche de nouveaux partenaires

Activités complémentaires :

- Assurer le suivi de certains dossiers confiés par le chef DPIPPR et le représenter dans certaines réunions.
- Exploiter les rapports d'activité et fiches synthétiques
- Assurer le suivi des indicateurs relatifs à son champ de compétence et participer à la définition des objectifs de l'année n+1.

III - Compétences requises

Le poste requiert :

- Connaissances en matière de règlementations pénitentiaires, de surveillance électronique, d'alternative à l'incarcération, d'aménagements de peine et de préparation à la sortie, d'organisation et de fonctionnement des SPIP
- Aptitude à travailler en équipe
- Capacité à synthétiser et à rédiger
- Capacité d'autonomie, d'initiative et sens de l'organisation
- Rigueur et disponibilité
- Maîtrise des outils informatiques (Excel, power point, Word...)

Renseignements et candidatures:

Romain EMELINA, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive. Tel 01.87.36.47.41, romain.emelina@justice.fr

Hélène FRANCESCHIN, adjointe au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, cheffe de l'unité méthodologie et accompagnement des SPIP
Tel: 01 87 36 47 40, helene.franceschin@justice.fr

Fiche de poste
MISSION DES SERVICES PENITENTIAIRES DE L'OUTRE MER

Intitulé du poste : Référent Unité Méthodologie et Accompagnement des SPIP
Corps concernés : CPIP
Affectation : Ministère de la Justice et des Libertés : DAP / MSPOM
Localisation : Siège de la mission des services pénitentiaires de l'outre mer - 48 rue Denis Papin, 94200 Ivry sur Seine.
Poste profilé : Oui

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation au sein département :

L'Unité méthodologie et accompagnement des SPIP est une des unités qui composent le département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR). Elle a pour mission l'accompagnement des SPIP dans leur organisation, leur fonctionnement et leurs pratiques professionnelles.

II - Description du poste

Le référent de l'Unité méthodologie et accompagnement des SPIP, sous l'autorité de l'adjointe au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, cheffe de l'UMA, est chargé de l'accompagnement des SPIP sur le volet des pratiques professionnelles.

Ainsi, le référent UMA est chargé de :

- D'accompagner les services dans la mise en œuvre du RPO1 en leur apportant son expertise et ses conseils en matière de pratiques professionnelles (Evaluation, PACEP, Interventions) et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre par l'élaboration et le renseignement de tableaux de bord adaptés
- D'accompagner les services dans la définition d'une programmation d'actions collectives adaptée à leurs besoins et d'assurer l'évaluation, et la valorisation de ces actions
- Accompagner les services dans la mise en place des programmes d'insertion et de prévention de la récidive et la prise en charge des publics spécifiques (AICS, VIF)
- Accompagner les services dans le développement de la justice restaurative
- Accompagner les services dans l'utilisation du logiciel APPI notamment par l'animation d'un club utilisateurs et la diffusion des différentes évolutions

Activités complémentaires :

- Assurer le suivi de certains dossiers confiés par la cheffe UMA et le représenter dans certaines réunions.
- Exploiter les rapports d'activité et fiches synthétiques
- Assurer le suivi des indicateurs relatifs à son champ de compétence et participer à la définition des objectifs de l'année n+1.

III - Compétences requises

- Maîtrise de la méthodologie d'intervention des SPIP et de ses bases doctrinales (RBR, Desistance, GLM)
- Expérience dans l'animation de prises en charge collectives et si possible dans l'animation de programmes structurées (PARCOURS...)
- Connaissance en justice restaurative

- Aptitude à travailler en mode projet
- Maîtrise de l'utilisation et des fonctionnalités de l'application APPI
- Maîtrise des outils informatiques (Excel, Power Point, Word...)
- Capacité à concevoir et élaborer des outils méthodologiques
- Connaissance des textes législatifs et réglementaires, des modalités pratiques d'application régissant les missions, l'organisation et le fonctionnement du SPIP ainsi que les relations entre le Service de l'Application des Peines et SPIP.
- Capacité à synthétiser et à rédiger
- Capacité d'autonomie, d'initiative et sens de l'organisation
- Rigueur et disponibilité

Renseignements et candidatures :

Romain EMELINA, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive. Tel 01.87.36.47.41, romain.emelina@justice.fr

Hélène FRANCESCHIN, adjointe au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, cheffe de l'unité méthodologie et accompagnement des SPIP
Tel: 01 87 36 47 40, helene.franceschin@justice.fr

Fiche de poste

Intitulé du poste :	Chef.fe de l'unité de formation des Conseillers d'Insertion et de Probation
Corps concernés :	CPIP et/ou responsable de formation
Affectation :	Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire / Ecole nationale d'administration pénitentiaire Direction de la formation initiale Unité de formation des CPIP
Localisation :	440 avenue Michel Serres / CS 10028 / 47916 Agen cedex 9
Poste profilé :	Oui

I - Missions et organisation du bureau

La direction de la formation définit les programmes de formation dans le respect des arrêtés de formation, fixe les objectifs pédagogiques et les contenus de formation, détermine les méthodes pédagogiques, les met en œuvre auprès des élèves et stagiaires, élabore les procédures et les outils d'évaluation. Elle est composée de cinq départements pédagogiques et de cinq unités de formation dont l'unité de formation des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Cette dernière unité est composée de 4 agents (2 agents de catégorie A et 2 agents de catégorie C).

Au sein de l'Ecole, l'unité est en relation avec l'unité de coordination des moyens, les départements pédagogiques ainsi qu'avec différents services du secrétariat général comme l'unité de gestion administrative et financière des élèves. Au sein des DISP, les relations se font avec les chefs des unités recrutement formation et qualification, les responsables de formation des différents pôles de formation, les CPIP tuteurs, les DPIP accueillant des élèves et stagiaires dans leur service. L'unité est en relation avec les bureaux RH4 (section CPIP) et RH1 de l'administration centrale. Enfin, des relations sont également entretenues avec différents partenaires institutionnels (ENM et PJJ en particulier).

La mission générale du ou de la chef.fe d'unité est de veiller à la cohérence générale de la formation des élèves et stagiaires CPIP au regard des évolutions du statut et des pratiques professionnelles. Pour ce faire, il ou elle pilote l'ingénierie de formation pour orienter les contributions des départements pédagogiques et des terrains de stages ainsi que l'organisation des stages (recensement et attribution des lieux de stages, objectifs et évaluation des stages) et des évaluations. Le ou la cheff(fe) d'unité a également pour mission d'organiser la prise en charge individuelle et collective des élèves et stagiaires, notamment en lien avec les coordinateurs ce qui peut induire des actions dans le champ de la gestion des ressources humaines.

Le ou la chef.fe de l'unité de formation des CPIP est l'interlocuteur.rice privilégié.e de la direction de l'Ecole sur toutes les questions relatives à la formation des CPIP. Il ou elle est donc mis.e à contribution pour participer à des réunions et groupes de travail institutionnels, aux côtés ou en représentation de la direction de la formation ou de la direction de l'Ecole. Il ou elle peut enfin produire des écrits portant sur des questions de formation ou la situation des élèves et stagiaires.

II - Description du poste

- Elaborer l'ingénierie de formation (objectifs de formation, calendrier, modalités de l'alternance, mutualisation des apprentissages professionnels et dispositif d'évaluation)
- Piloter l'ingénierie pédagogique
- Coordonner l'action des services internes et externes mobilisés dans l'accueil et l'accompagnement de ce public (services logistiques et financiers, départements pédagogiques, terrains de stage)
- Assurer le suivi pédagogique des formés (Énap et stages)
- Assumer le suivi administratif des élèves depuis leur installation jusqu'à leur validation
- En matière de GRH, traiter les situations individuelles particulières (recrutement de travailleurs handicapés, redoublements, démissions, contentieux etc.).
- Encadrer et évaluer les personnels affectés dans l'unité
- Assurer la représentation de l'unité de formation

III - Compétences requises

- **Savoir :**
 - Maîtrise de l'ingénierie de formation et ingénierie pédagogique
 - Maîtrise des textes relatifs à la GRH et notamment à la formation professionnelle tout au long de la vie
 - Maîtrise du vocabulaire et des outils (applicatif Violette...)
 - Connaissance du fonctionnement d'un SPIP, des outils et pratiques professionnelles des CPIP
 - Maîtrise de la conduite d'un projet
 - Maîtrise du numérique et de l'ingénierie de formation à distance
- **Être capable de :**
 - Mener des entretiens individuels et intervenir en amphithéâtre
 - Adapter un dispositif de formation aux évolutions réglementaires, aux nouvelles pratiques professionnelles en SPIP
 - Accompagner les élèves par la mise en œuvre des principes de l'alternance
 - Entretenir et animer un réseau interne-externe de chefs de services et d'acteurs de la formation des CPIP
 - Conduire des réunions

IV - Qualités requises

- Rigueur dans l'application des textes
- Méthode dans l'organisation du travail
- Sens de la pédagogie
- Qualités relationnelles
- Qualités rédactionnelles
- Autonomie et sens de l'initiative
- Maîtrise des outils numériques

Renseignements et candidatures :

Madame Nathalie PERROT – Directrice de la Formation – Tél. : 05 53 98 89 29 – mail : nathalie-sylvie.perrot@justice.fr

Monsieur Christophe BAYARD- adjoint directrice de la formation chargé des unités de formation – tél : 05 53 98 89 84 - mail : christophe.bayard@justice.fr

Fiche de poste

Intitulé du poste :	Conseillers d'Insertion et de Probation et/ou Responsable de formation conseillers d'Insertion et de Probation
Corps concernés :	CPIP et/ou responsable de formation
Affectation :	Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire / Ecole nationale d'administration pénitentiaire Direction de la formation initiale Département Droit et Service Public
Localisation :	440 avenue Michel Serres / CS 10028 / 47916 Agen cedex 9
Poste profilé :	Oui

I - Missions et organisation du bureau

La Direction de la formation traduit dans la formation initiale, les orientations nationales et les réformes de l'Institution. Elle définit les programmes de formation, fixe les objectifs pédagogiques et les contenus des enseignements, détermine les méthodes pédagogiques, les met en œuvre auprès des élèves et stagiaires et élabore les procédures et les outils d'évaluation dans le respect des arrêtés.

Le Département Droit, et Service Public déploie l'ensemble des formations juridiques auprès des personnels. Il est également en charge de l'enseignement du droit des droits de l'homme, des politiques pénitentiaires et des règles pénitentiaires européennes..

II - Description du poste

Activités principales du poste :

- ✓ Contribuer à la définition et la mise en œuvre des objectifs de formation.
- ✓ Participer à la définition des contenus des enseignements et à leur ingénierie pédagogique.
- ✓ Participer à l'élaboration des procédures et des outils d'évaluation.
- ✓ Former dans son ou ses domaines d'expertise dans le cadre de cours magistraux ou de formation par simulation, et ce devant tous les publics en formation initiale.
- ✓ Assurer une veille et Actualiser les supports de formation et adapter les modalités de formation.
- ✓ Participer à la conception de modules de formation transversaux.
- ✓ Atteindre les objectifs individuels et contribuer à l'atteinte des objectifs de service au sein du département

III - Qualités requises :

- ✓ Intérêt marqué pour les problématiques de formation de tous les corps des personnels de l'administration pénitentiaire.
- ✓ Etre capable de recueillir et d'analyser des besoins en formation.
- ✓ Etre capable de réaliser des face à face pédagogiques conformément aux programmes de formation.
- ✓ Etre capable de travailler en partenariat externe et interne.
- ✓ Etre capable d'écoute, d'autonomie, d'imagination, de conviction, de négociation, de rigueur, de méthodologie, d'adaptation.

IV – Compétences requises :

- ✓ expertise ou compétence avérée en droit pénitentiaire, Droit de l'Application des peines et dans les pratiques professionnelles afférentes
- ✓ capacités d'analyse juridique et professionnelle et traduction dans les pratiques
- ✓ connaissance des institutions pénitentiaires et intérêt marqué pour les politiques pénales, pénitentiaires et leurs implications concrètes
- ✓ capacité à exercer une veille juridique et une retranscription actualisée dans les formations
- ✓ Maîtrise du cadre légal des mesures restrictives et privatives de liberté pré et post-sententiels et des autorités compétentes en la matière

- ✓ Intérêt pour le droit européen de la probation et des aménagements de peine

V - Relations :

- ✓ Direction de l'Administration Pénitentiaire
- ✓ Services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire
- ✓ Grandes écoles de service public et universités partenaires
- ✓ Autres directions et départements de l'ENAP

Renseignements et candidatures :

**Monsieur François FÉVRIER – Chef du département droit et service public – Tél. : 05 53 98 90 14
mail : francois.fevrier@justice.fr**

**Madame Marie LAURAS- adjointe au chef du département droit et service public – tél : 05 53 98 91 23 -
mail : marie.lauras@justice.fr**